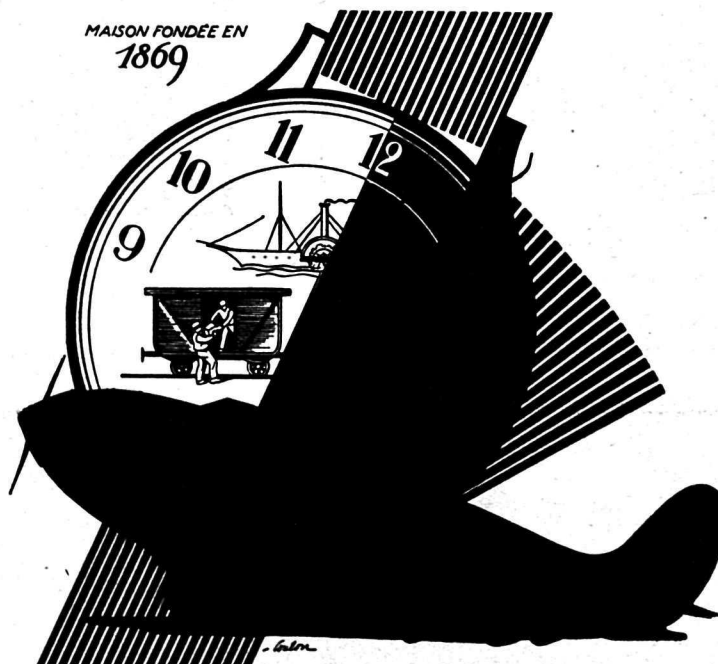


LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ORGANE OFFICIEL DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE
DES ASSOCIATIONS PATRONALES, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE
ET DE LA FIDUCIAIRE HORLOGÈRE (FIDHOR)



MAISON FONDÉE EN
1869

DEPUIS TROIS-QUARTS DE SIÈCLES

LA NEUCHÂTELOISE

COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES GÉNÉRALES
ASSURE LES ENVOIS
D'HORLOGERIE

DIRECTION GÉNÉRALE
NEUCHÂTEL

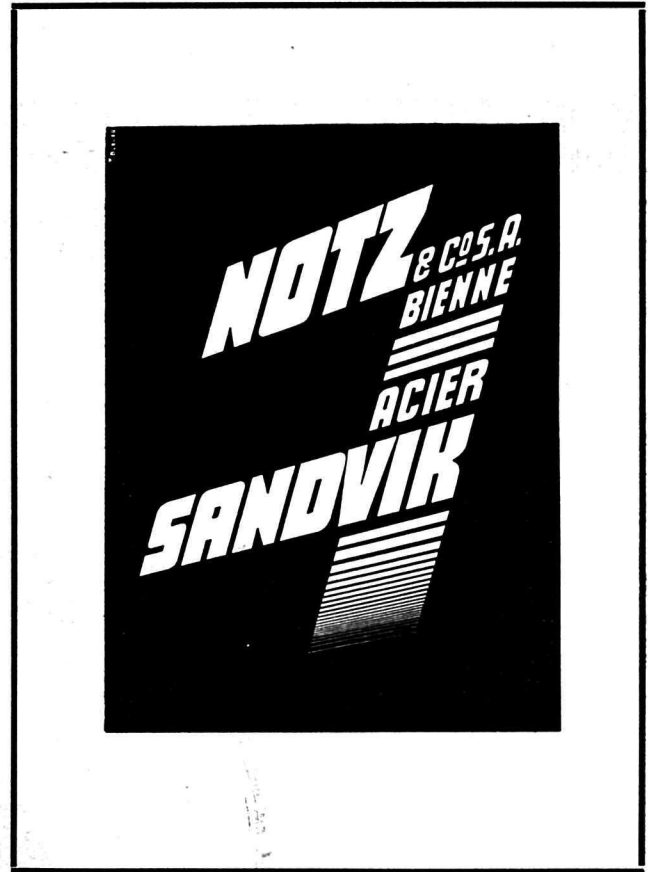
AGENCES DANS TOUTES LES PRINCIPALES VILLES SUISSES ET ÉTRANGÈRES

Monsieur Lapive cherche un métier



M. Lapive est préposé à l'organisation systématique des retards C.F.F.

MONNIER-RADIUM, LA CHAUX-DE-FONDS



LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 22. — Fr. 11. —
Compte de chèques postaux IV b 426

Régie des annonces :
PUBLICITAS S. A., NEUCHÂTEL
Téléphone 5.42.25

RÉDACTION ET ADMINISTRATION: LA CHAUX-DE-FONDS, RUE LÉOPOLD-ROBERT 46, TÉLÉPHONE 2.24.49

Organisation du monde

LE SORT DU JAPON

En Extrême-Orient, le moment de la décision se rapproche. Le fait ne peut nous être indifférent. Car, la fin des hostilités dans le Grand-Océan signifie non seulement la fin d'une tragédie qui nous oppresse, mais qui interrompt aussi le cours de la vie et des affaires. Notre économie internationale a besoin d'une reprise internationale. Le Pacifique y interviendrait avec son caoutchouc, son étain, ses possibilités d'achat. La paix libérerait un tonnage maritime précieux et une main-d'œuvre se chiffrant par des millions d'individus.

Le Japon est menacé de destruction. Les Alliés comptent l'arroser de 2 millions de tonnes d'explosifs au cours de 1946, soit le triple de ce qui est tombé sur l'Allemagne: « il n'en doit rien subsister ». Le reste de la flotte nipponne vient d'être découverte près de Yokosuka. L'aviation américaine la coule par petits paquets. Des bombardiers américains éliminent, l'un après l'autre, les aérodromes nippons dans l'Archipel ou sur le continent. Le peuple japonais s'attend au pire. Radio-Tokio déclare que la crise actuelle est la plus aiguë qu'ait connue le pays durant toute son histoire.

Mais, les Alliés ne sont pas encore au bout de leurs peines. Ils ont en face d'eux 4 millions de soldats japonais, bien instruits et déterminés, sans parler d'autres millions en âge de servir ou qui travaillent dans les industries de guerre. L'aviation nipponne reste importante: elle dispose de 3.000 appareils et l'industrie peut en construire 1.500 par mois.

Le Japon a surtout pour lui les avantages géographiques et l'esprit de décision et de résolution de son

peuple. Comme l'Allemagne, il espère lasser la patience de ses adversaires. Les chefs alliés de l'armée d'Extrême-Orient comptent avec une campagne d'un an et demi.

Le gouvernement nippon a déjà pris ses mesures de résistance. Il décentralisait l'administration au début de ce mois. Le 13 juillet, le Parlement donnait son consentement à une loi sur les pleins pouvoirs qui fait du président du Conseil, Suzuki, le dictateur de l'Empire du Soleil-Levant. Tous les droits gouvernementaux et tous les pouvoirs civils lui sont attribués par décret impérial.

La première mesure qu'il prit fut d'incorporer dans la garde locale toutes personnes de sexe masculin valides, à partir de l'âge de douze ans. Il veut former une sorte de « Volkssturm » ou des « loups-garous ». La population qui ne peut être évacuée des villes bombardées formera des « communautés de voisinage » ou de rues. Les gouverneurs de provinces assureront chacun la défense de son territoire.

Pour vaincre le Japon, la difficulté majeure est surtout dans le fanatisme des individus. « Le soldat ne ressemble pas au nôtre, a dit un connaisseur du pays: c'est un insecte, un robot, qui tourne en rond et qu'il faut exterminer jusqu'au dernier ». Le commandement nippon est médiocre, il ne sait pas s'adapter rapidement à une situation changeante, mais le soldat se fait tuer. Au cours de la campagne de Birmanie, on dénombra 100.000 morts environ et quelques centaines seulement de prisonniers, blessés.

Le gouvernement croit tellement pouvoir compter sur

Sommaire

| | Pages |
|--|-----------------|
| ORGANISATION DU MONDE ET DES AFFAIRES | |
| Le sort du Japon, par Ch. B. | 381 |
| POLITIQUE COMMERCIALE FUTURE | |
| L'expérience monétaire internationale | 383 |
| PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES | |
| Les marchés anglo-saxons | 384 |
| TECHNICUM NEUCHATELOIS | |
| Extraits du rapport annuel 1944-1945. | 385 |
| ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, NOMINATION DU PRÉSIDENT | 389 |
| DIVERS | 383 - 387 - 391 |

A nos abonnés

Nous mettons à la poste aujourd'hui les remboursements pour le supplément d'abonnement pour 1945 ainsi que pour l'abonnement du deuxième semestre.

Nous rappelons que pour les abonnés ayant payé l'année entière par 17 fr. 30, c'est un supplément de 4 fr. 18 que nous prenons en remboursement, tandis que le remboursement est de 12 fr. 83 pour les abonnés n'ayant payé que le premier semestre par 8 fr. 65.

Nos abonnés voudront bien réserver bon accueil au remboursement qui leur sera présenté, nous les en remercions vivement d'avance.

la population qu'il vient de former des corps de volontaires d'hommes, âgés de 15 à 16 ans, et de femmes, de 25 à 45, qui ne recevront aucune solde, ni uniforme et devront même prendre soin de leur subsistance.

Les hommes influents du pays semblent décidés à imposer un « harakiri national » à la nation. On connaît déjà les avions-suicide, pilotés par des hommes vêtus de soie cérémonielle, désireux de mourir pour le Japon immortel. On n'ignore pas les dommages qu'ils ont causés dans la flotte américaine. Il faut leur ajouter les sous-marins-suicide, chargés de dynamite, et les « héros du vol à voile », qui se font sauter au milieu des escadrilles alliées.

Les Alliés ne sont pas sans prendre de contre-mesures et l'Office américain pour la conduite psychologique de la guerre a recours maintenant à une propagande contre le harakiri. Elle donne des résultats, puisque, pour la première fois, des unités japonaises entières se rendent, et que des personnages influents cherchent à connaître les conditions de paix des Alliés.

Cependant, le corps des officiers « fascistes » fait bonne garde et l'attentat symbolique contre l'empereur Hiroïto est un suprême avertissement pour tous ceux qui ne veulent pas lutter jusqu'au bout.

Malgré le « rideau de silence » de Potsdam, la guerre du Pacifique y est à l'ordre du jour. Truman serait porteur des « sept points » qu'imposeraient au Japon les Alliés: livraison de la flotte et de l'aviation, dissolution de l'armée, évacuation des territoires occupés depuis 1905 — et non 1914 — retrait des troupes sur les terres métropolitaines, destruction de l'industrie de guerre,

contrôle de la construction navale et de l'industrie lourde, livraison des criminels de guerre. Dans son discours du « Victory-Day », le président avait d'ailleurs affirmé que la formule de Casablanca et la Déclaration du Caire de 1943 ne signifiaient nullement la destruction ou l'esclavage du peuple japonais.

Le nœud de la discussion présente est de dégager les répercussions d'une capitulation inconditionnelle sur l'ordre social de l'Empire. Les institutions dynastiques et religieuses de l'Empereur-dieu, c'est-à-dire l'oligarchie du chintoïsme ne risquent-elles pas de sombrer dans la défaite? Si l'on conserve le Tenno, on maintient un élément de stabilité et d'ordre. Ne risque-t-on pas aussi d'en faire le point de rassemblement des militaristes nippons pour la revanche de demain?

La grande inconnue dans la guerre d'Extrême-Orient est l'U. R. S. S. Son intervention sur les arrières de l'armée japonaise et les centres de l'industrie de guerre abrègerait notablement la durée de celle-ci. Un prétexte est vite trouvé. Mais, quel est le prix que Staline demanderait aux Alliés pour une déclaration de guerre?

La Chine n'a pas été conviée à Berlin. Serait-ce qu'on ne lui rendrait pas, comme il fut promis, la Corée, la Mandchourie ou encore la Mongolie? Les Chinois semblent inquiets et la visite de Soong, à Moscou, en apporte la preuve. Elle doit se renouveler dans quelques semaines.

La clé du problème du Pacifique n'est donc pas seulement la défaite du Japon, mais l'attitude de la Chine de Tchoung-King et le maintien de la coopération entre l'U. R. S. S., la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Ch. B.



Exposition de Barcelone.

Politique commerciale future

L'EXPÉRIENCE MONÉTAIRE INTERNATIONALE

En publiant une forte étude sur l'« Expérience monétaire internationale », le Département économique et financier de la Société des Nations entend examiner les enseignements qu'on peut tirer de l'histoire des relations monétaires internationales entre les deux guerres. Aucune autre période d'égale durée n'offre, à cet égard, une telle diversité; au cours d'aucune autre, il n'a été tenté, délibérément ou fortuitement, autant d'expériences; dans aucune autre, l'influence des événements extérieurs sur les relations monétaires et celle de la politique monétaire sur la situation économique n'ont été aussi grandes.

L'ouvrage ne donne pas une relation détaillée d'une époque si riche en incidents; il n'en retrace l'histoire que dans ses grandes lignes. Les événements sont confrontés et analysés de façon à placer dans la perspective convenable les faits principaux et leur enchaînement, afin d'en tirer les conclusions qui semblent particulièrement importantes pour la politique de l'avenir.

La première impression qui se dégage de l'étude est la nécessité primordiale de revenir à la stabilité des changes. Ce retour implique la constitution de réserves de monnaie internationale. En l'absence de celles-ci, destinées à parer à des mouvements spéculatifs de capitaux, beaucoup de pays voulurent recourir au contrôle des changes pour corriger la balance des paiements.

Mais, plus le montant global des réserves monétaires internationales est élevé, plus le courant des investissements internationaux est ample et constant, et plus est étroite la correspondance ou la coordination entre les politiques nationales en matière de revenu, d'emploi et de prix, surtout dans les grands pays industriels, moins la nécessité d'ajustements de change ou de contrôle des changes sera fréquente.

L'expérience a montré que la stabilité des changes ne peut plus être obtenue au moyen d'ajustements de revenu national, si ces ajustements impliquent la dépression et le chômage. Elle ne peut pas non plus être réalisée si les ajustements du revenu sous-entendent une inflation générale des prix que le pays en question n'est pas disposé à supporter. C'est donc uniquement si la stabilité interne, surtout dans les grands pays, est maintenue qu'on peut espérer assurer également un degré satisfaisant de stabilité des changes.

Le maintien d'un degré d'emploi suffisant et l'adoption de mesures visant à éviter toute inflation des prix constituent deux éléments essentiels de cette stabilité interne. Malgré celle-ci, il peut se produire des occasions d'ajustement des changes en raison des progrès technologiques, des modifications de la demande de certains produits, etc.; mais, le principal obstacle qui s'oppose à la stabilité des changes se trouvera ainsi éliminé.

On se rend de plus en plus compte que la fixité du revenu et de l'emploi exige des méthodes qui agissent non seulement sur les prix et sur la base du crédit, mais aussi sur le volume de la demande réelle, et il est permis d'espérer, grâce à cette nouvelle conception, que la stabilité pourra être réalisée sur un front plus large. La synchronisation des politiques nationales réclamée par le régime de l'étalon-or est parfois en conflit avec les exigences de l'immobilité intérieure, et c'est pour cette raison qu'elle fut progressivement

abandonnée. Mais, une conjugaison des politiques, visant à soutenir et à régulariser la demande réelle dans les divers pays, favoriserait à la fois la stabilité intérieure et la stabilité des changes.

De même que l'étalon-or est sorti de l'acceptation spontanée d'un objectif primordial commun (la fermeté des changes), de même un nouveau système monétaire international peut résulter de la constatation unanimement admise qu'il est nécessaire de maintenir l'emploi et l'assiette économique.

Un pareil système mettrait, incidemment, un terme aux conditions paradoxales dans lesquelles, faute d'une demande interne, les pays se sont efforcés de stimuler l'emploi de la main-d'œuvre nationale en « améliorant » leur balance commerciale au moyen de mesures de restriction qui tendaient inévitablement à rompre l'équilibre des règlements internationaux.

« Lorsque des ressources de production sont intégralement utilisées, les exportations ne peuvent plus être considérées comme un moyen d'assurer l'emploi; elles deviennent l'instrument indispensable pour payer ce dont la population a effectivement besoin pour sa consommation, c'est-à-dire, les importations. Ainsi donc, la nouvelle politique économique, si elle atteint son but, devrait permettre de supprimer plusieurs des principaux obstacles qui se dressent sur la route menant à une politique commerciale plus saine et qui, dans le passé, ont créé tant de difficultés. »

C'est ainsi que s'exprimaient les Comités économiques et financier dans leur rapport au Conseil de la S. d. N. sur les travaux de la session mixte de 1943. Leur argumentation reste valable.

Y.

Allocations pour perte de salaire

INFRACTIONS AUX DISPOSITIONS RELATIVES AU RÉGIME DES ALLOCATIONS POUR PERTE DE SALAIRE ET DE GAIN

Conformément aux articles 15, lettre b, de l'ordonnance d'exécution de l'arrêté sur le régime des allocations pour perte de salaire et 18 bis, lettre b, de l'arrêté sur le régime des allocations pour perte de gain, les fondateurs des caisses de compensation répondent envers la Confédération des pertes que causent les organes de la caisse ou ses employés en n'observant pas, intentionnellement ou par négligence grave, les prescriptions relatives au régime des dites allocations. Une autorité spéciale a été instituée pour juger ces cas de responsabilité. Les présidents des deux commissions fédérales de surveillance en matière d'allocations pour perte de salaire et de gain MM. J. Strebel et H. Huber, juges fédéraux, en font partie d'office. Le Conseil fédéral a nommé comme autres membres de cette autorité: MM. Hans Becker, président du Tribunal à Ennenda, Werner Oesch, avocat à Berne, et Eugène Piaget, procureur général à Neuchâtel. Il a désigné comme suppléants MM. Alphons Beck, juge cantonal à Sursee, Urs Dietschi, conseiller d'Etat à Soleure, et Maurice Jacot, juge cantonal à Berne.

Perspectives économiques

LES MARCHÉS ANGLO-SAXONS

L'horlogerie suisse a surmonté les difficultés de la guerre: l'insuffisance du ravitaillement en matières premières, les obstacles à l'exportation, les avoirs bloqués. Elle attend avec impatience le moment où elle pourra librement reprendre ses ventes et supprimer la pénurie catastrophique de montres que signalent tous les pays de la terre.

Elle escompte d'autant plus une reprise intéressante qu'elle voit disparaître la concurrence allemande, avec la coventryisation de Pforzheim, et la concurrence japonaise, celle de la fameuse « montre en or à cent sous ».

Malheureusement, de mauvaises nouvelles lui parviennent des pays anglo-saxons. On y fait les plus grands efforts pour y édifier une fabrication nationale de montres et de réveils. C'est là une conséquence naturelle de la guerre. Les belligérants eurent un besoin incroyable d'instruments de précision, de chronomètres, etc. Coupés de la Suisse, territorialement trop lointaine, ils durent se mettre à la fabrication, sans pouvoir couvrir les nécessités de l'armée et, à plus forte raison, celles de la population civile.

Que faire des fabriques créées dans de telles conditions, telle est la question qui se pose aujourd'hui ? Les « nouveaux venus » manquent d'expérience et, en partie, des installations techniques indispensables. Quelques-uns ont tenté d'acheter des machines en Suisse, mais l'exportation y est interdite. Ils ont aussi voulu faire venir des ouvriers qualifiés, mais ils n'ont pas pu obtenir, jusqu'ici, de succès bien marqués. La « Grenchener Tagblatt » affirme que quelques entreprises essaient de produire elles-mêmes leurs machines. Que dans l'état actuel de la technique, ce ne serait guère qu'une question d'argent et que l'argent ne manque pas dans l'industrie anglaise, en particulier des instruments de mesure.

L'un des derniers numéros de l'« Horlogical Journal », organe officiel, comme on le sait, de l'industrie horlogère britannique, donne le compte rendu d'un exposé de D.W. Barrett. Le président de l'association des fabricants de réveils y milite en faveur de la constitution et de l'extension d'une industrie horlogère britannique importante. Il réclame l'aide de l'Etat, la limitation des importations, des subventions. Car, le rendement de l'industrie intéressée, durant les dix à vingt dernières années, aurait été extrêmement mince, pour ne pas dire nul.

Pourquoi, dès lors, développer cette activité ?

En premier lieu, pour que le pays puisse assurer par ses propres moyens la production de matériel de guerre. Avions, vaisseaux, tanks réclament une quantité énorme de produits fournis par l'industrie horlogère. D'autre part, il faut considérer les exigences de la balance du commerce extérieur et des comptes. L'Angleterre, en particulier, de pays créancier est devenue pays débiteur. Pour rétablir la situation, ses entreprises doivent non seulement couvrir les besoins du marché intérieur, mais songer encore à l'exportation.

Leurs dirigeants sont conscients du tort qu'ils causeraient ainsi à l'industrie suisse. Aussi, lui adressent-ils un appel de compréhension et de collaboration, en affirmant que le standard de vie croissant des peuples aura pour effet une demande chaque jour plus considérable de produits horlogers. Une discussion commune

pourrait-elle conduire à l'établissement d'un plan utile aux deux parties ?

dent, un peu plus loin, la suspension du droit protecteur, un peu plus loin, la suspension du droit protecteur des marques de fabrique, qui ne permet pas de livrer une marchandise pourvue du signe d'origine anglais si ses parties constituantes sont de provenance étrangère. Ainsi, il deviendrait possible de produire en Suisse des parties détachées bon marché qu'on revendrait à l'étranger sous le nom de montres suisses de qualité. On fait également la proposition à nos chefs d'entreprise d'opérer le travail d'assemblage de leurs montres en Angleterre pour y passer, avec le temps, à la production propre.

On conçoit le danger qui nous menace. On n'a que se remémorer l'importance de l'exportation horlogère suisse de 1938, dernière année de paix, au total de 22 millions de pièces et de 241 millions de francs, dont 31 pour l'Angleterre et 39 pour les Etats-Unis pour s'en rendre compte. Pour la Suisse, pays pauvre en matières premières, l'horlogerie est au second rang des industries d'exportation. C'est une source de revenus pour la population tout entière. Un arrêt d'activité entraînerait un chômage considérable. Pour l'Angleterre, par contre, il ne signifierait, développée, qu'une très petite augmentation d'activité.

Il faudra donc que nos autorités fassent les plus grands efforts en politique du commerce extérieur pour parer à une menace non dissimulée, d'autant que, comme on l'a appris récemment, par la « New York Herald Tribune », les fabricants d'horlogerie américains demanderaient une interdiction totale des expéditions de montres pendant plusieurs années ou, tout au moins, une certaine protection pour leur industrie.

cb.

Registre du commerce

11/7/45. — Valjoux S. A., aux Bioux, commune de l'Abbaye. Dans son assemblée générale extraordinaire du 27 juin 1945, la société a adopté de nouveaux statuts. Les modifications intéressantes les tiers sont les suivantes: Le capital est fixé à 200.000 francs, divisé en 400 actions de 500 francs chacune, entièrement libérées. Les actions, jusqu'ici au porteur, sont actuellement nominatives. Les publications de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. Il a été créé 400 bons de jouissance nominatifs qui sont remis aux actionnaires à raison d'un bon de jouissance par action. Ces bons de jouissance, sans valeur nominale, donnent droit à une part du solde actif en cas de liquidation. Le conseil d'administration se compose de 1 à 5 membres. La signature de l'administrateur John Reymond est radiée. Les administrateurs Marius Reymond, président, et Arnold Reymond engagent la société par leur signature collective.

13/7/45. — Montres Formosa S. A. (Formosa Watch S. A.), à La Chaux-de-Fonds. La société est dissoute et liquidée. Cette raison sociale est radiée d'office (décision de l'autorité de surveillance du 4 juillet 1945).

Technicum neuchâtelois Le Locle - La Chaux-de-Fonds

EXTRAITS DU RAPPORT ANNUEL 1944-1945

La commission supérieure et nos commissions de division ont sollicité des conseils communaux un agrandissement de notre établissement. Il s'impose dans les deux villes. Au Locle, on avait prévu de demander à l'autorité communale, immédiatement après la guerre, de compléter l'annexe, en y ajoutant deux étages. Nos laboratoires, qui prennent toujours plus d'importance, ne peuvent pas se développer normalement. Nous manquons de salles de cours assez grandes et bien aménagées; notre bibliothèque est trop petite; nous n'avons plus ni salle de commission, ni salle pour le corps enseignant. Le Conseil communal comprend qu'il faut apporter à cette situation une solution durable: il a prié un architecte, M. Rossier, de préparer un projet. Ce dernier prévoit d'ajouter au bâtiment principal, à l'ouest, une construction assez vaste, de 35 mètres de long, 17 de large et 20 de haut.

A La Chaux-de-Fonds, nous occupons totalement ou partiellement sept bâtiments, disséminés aux quatre points cardinaux: l'Ecole de mécanique a des locaux aux Tilleuls, à la rue Alexis-Marie-Piaget et à la rue du Progrès; les classes de réglage de l'Ecole d'horlogerie sont séparées de leur section et se trouvent au Collège de l'Ouest; la bibliothèque est trop petite; nous n'avons plus de local pour les brevets d'inventions; trois salles de cours sont bien aménagées, mais les autres sont beaucoup trop exigües, ou mal équipées. Depuis bientôt cinquante ans, les commissions successives demandent un nouveau bâtiment, mais des crises de chômage et deux guerres en ont empêché la construction. Chacun comprendra que cette situation ne saurait durer longtemps encore. Un projet a été soumis au Conseil communal, qui s'est montré très compréhensif: il s'agirait d'ajouter un grand bâtiment de 40 mètres de long, à l'est du bâtiment principal. Cela nous permettrait de grouper les sections d'horlogerie, de mécanique, de boîtes, d'art. Du même coup, nous pourrions libérer tous les locaux que nous occupons dans le bâtiment du Gymnase. Ils seraient à disposition de cet établissement et de la Bibliothèque de la ville, qui en ont grand besoin.

Espérons que l'année 1946 verra la réalisation de ces beaux projets.

L'industrie nous a demandé à maintes reprises de former davantage d'horlogers complets, de régleuses, de boitiers et même de sertisseurs-joailliers. Il s'agit là de bonnes professions, sans doute parmi les meilleures, qui seraient d'autant plus avantageuses que la rareté de la main-d'œuvre s'y fait fortement sentir depuis quelques années. Malheureusement, la dernière crise a laissé des empreintes si profondes, une crainte si considérable, qu'on a peine à convaincre les parents qu'ils peuvent actuellement choisir, sans danger, ces métiers pour leurs enfants. Il ne faudrait cependant pas que cette pénurie de main-d'œuvre se perpétue. Nos industries en subiraient de durs contre-coups. Actuellement, elles étudient le moyen de remédier à ce danger.

Le Technicum neuchâtelois a édité ou réédité de nombreux manuels: « Mécanique rationnelle », par G. Benz et H. Schenkel; « Calcul des Transformateurs », P. Lang; « Théorie du Réglage », A. Vuilleumier; « Rouages et Engrenages », L. Defossez; « Théorie des Echappements », Jâmes Pellaton; « Horlogerie électrique », R. Lavest; « Physique pour Praticiens », F. Wiget; « Notes d'Astro-

nomie », « Géométrie analytique I », tous deux de H. Perret.

La plupart de ces ouvrages trouvent un écoulement considérable en Suisse romande. Ils rendent donc service non seulement à nos élèves, mais à quantité d'ouvriers, de contremaîtres, de techniciens de notre pays. Certaines entreprises les offrent à tous leurs chefs.

Dix-sept membres de notre corps enseignant ont suivi des cours de perfectionnement organisés par l'Office fédéral des arts et métiers et du travail; six autres ont fait des stages de vacances dans diverses fabriques. Les répercussions en sont heureuses pour l'enseignement.

Notre établissement a participé au Comptoir de Neuchâtel, où nos diverses sections ont exposé quelques-uns de leurs travaux.

A la suite de démarches faites à Berne, avec l'appui de M. Jean Humbert, conseiller d'Etat, auquel nous réitérons l'expression de notre gratitude, nos élèves techniciens pourront obtenir désormais, à la fin de leurs études, et après avoir subi l'examen imposé par la Confédération, le certificat fédéral de capacité, qui s'ajoutera au diplôme de l'établissement et au diplôme cantonal.

Quarante-neuf candidats se sont présentés aux examens de diplôme et de pro-diplôme; un seul a échoué, partiellement d'ailleurs. Cent-quatre apprentis ont subi avec succès les examens de fin d'apprentissage; trois seulement ont échoué.

Nous avons eu à déplorer le décès d'un jeune élève, Pierre Probst, horloger-outilleur, mort dans sa vingtième année, après une courte maladie. Nous conservons de lui le meilleur souvenir et réitérons à sa famille l'expression de notre sympathie.

Division du Locle

M. René Schweizer, ingénieur, qui enseignait au Technicum depuis 1929, nous a quittés pour occuper un poste important à la Fabrique Klaus. Il a été remplacé par M. Dutoit, ingénieur. L. Léon Berlie, maître à l'Ecole d'électrotechnique depuis 1917, a dû prendre sa retraite prématurément, pour cause de maladie. Il a été remplacé par un ancien élève de notre établissement, M. Henri Bourgeois, technicien.

Nous avons eu le plaisir de fêter les vingt-cinq ans d'activité de MM. André Matthey, maître horloger, Louis Bôle et Ch.-F. Perret, membres de notre commission. Au cours de la même cérémonie, nous avons fait nos adieux à MM. Henri Favre, chef du dicastère de l'instruction publique, Adolphe Weber, directeur de la section de mécanique (qui ont pris leur retraite), René Schweizer et François Faessler, qui continue de collaborer avec nous, puisqu'il est conseiller communal, chargé de la direction de l'instruction publique. Quelque temps plus tard, nous avons fêté également M. Claude, concierge, qui a vingt-cinq ans d'activité au service de la commune. Nous leur disons encore une fois à tous notre reconnaissance et nos vœux.

Division de La Chaux-de-Fonds

Nous avons eu le plaisir de fêter les 25 ans d'activité de MM. Henri Schneider-Clerc, membre de la Commis-

SI VOUS TENEZ A RESPECTER LES DÉLAIS DE LIVRAISON
PROMIS A VOTRE CLIENTÈLE, VOUS DEVEZ ORGANISER UN

PLANNING DE FABRICATION

ADRESSEZ-VOUS POUR CELA AUX SPÉCIALISTES DE LA
SOCIÉTÉ DE CONTROLE FIDUCIAIRE
GENÈVE, 23 RUE DU RHONE - TÉLÉPHONE (022) 5.43.50
BIENNE, 20 AVENUE DE LA GARE - TÉLÉPHONE (032) 2.72.30
DR J. REISER, ADM.

25 ANS D'EXPÉRIENCE ET DE NOTORIÉTÉ FIDUCIAIRE

*Fabrique de pivotages d'échappements
en tous genres*

SOIGNÉS ET BON COURANT
SPÉCIALITÉ DE PETITES PIÈCES

C. SANDOZ

GENEVEYS s/ COFFRANE

Atelier bien organisé

Livraison rapide

Téléphone 7.21.26

Pour le **NETTOYAGE** de vos
déchets de coton, chiffons et
torchons industriels usagés

adressez-vous à la maison disposant d'une longue expérience et
vous garantissant un travail prompt, soigné et avantageux.

FRÉDÉRIC SCHMID & C^{IE}

SUHR (Argovie) Tél. (064) 2.24.12

FABRIQUE DE DÉCHETS DE COTON
BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE

Lors du prélèvement d'huile fraîche, 25% du poids des essayages
huileux sont portés en compte comme huile usagée.

Visitez

MORAT

la ville pittoresque



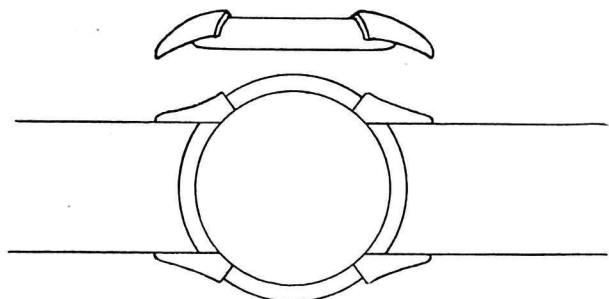
Plage

Mise en garde

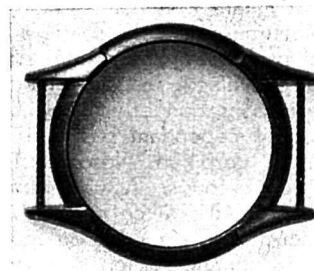
Nous avons déposé le 17 novembre 1942 sous numéro 9033 au Registre international des échantillons et modèles, un modèle pour montre que nous reproduisons ci-dessous. Par la présente, nous mettons en garde tous les fabricants de montres et de boîtes de montres, ainsi que tous les acheteurs, contre une copie de notre modèle déposé et nous attirons leur attention sur le fait que, conformément à l'article 24 de la loi fédérale concernant les échantillons et modèles industriels nous agirons sans aucune distinction contre les maisons ou les personnes qui copieraient ou imiteraient notre modèle, qui vendraient des montres copiées ou imitées, qui les exposeraient et les mettraient en circulation.

Genève, le 16 juillet 1945.

WEBER & C^{IE} S. A.



Modèle international déposé No 9033.



Boîte de montre selon modèle
international No 9033

sion, Jean-David Hirschy, directeur de l'Ecole d'art et des arts et métiers, Roger Balmer, maître sertisseur-joaillier, Henri Schenkel, directeur de l'Ecole de mécanique.

Par contre, nous déplorons la mort d'un membre de notre commission, M. Jules Robert, à la famille duquel nous disons à nouveau notre sympathie.

Nous avons dû nous séparer, à regret, de MM. Marcel Musy, concierge, Georges Weber, maître mécanicien (tous deux atteints par la limite d'âge), Arnold Châtelain, secrétaire-comptable, Henri Ducommun, maître horloger, Alf. Weber-Dœpp, maître coiffeur, M^{lle} Marie Jobin, sténo-dactylographe (tous quatre frappés par la maladie et obligés de renoncer à leurs fonctions), René Schweizer, ingénieur, et André Ramseyer, maître à l'Ecole d'art, qui ont donné leur démission pour entreprendre d'autres activités. Nous réitérons à tous nos remerciements et nos vœux.

Nous avons nommé les personnes suivantes: MM. Willy Aubert, maître à la classe des spécialistes en instruments, Marc Kernen, secrétaire-comptable, Georges Dubey, maître horloger, René Weissbrodt, maître de dessin et de technologie aux installateurs, Paul Quilleret, concierge.

Grâce à un don de 20.000 francs de M. Georges Perrenoud, que nous remercions encore vivement, nous avons pu équiper de façon remarquable la grande salle de cours (B) qui servira surtout à l'enseignement de l'électricité et de la physique. Un grand tableau mural contenant de nombreux appareils de mesure nous a été livré par la maison Gardy, de Genève. Le mobilier d'une autre salle (H) a été complètement remplacé.

L'établissement s'est affilié à « Cinédoc », société fondée dans le but de propager les films documentaires. Les deux premières séances, respectivement sur le Thibet et Michel-Ange, ont eu grand succès.

Effectifs

L'enseignement a été donné à 1616 personnes, se répartissant comme suit:

Division du Locle

- a) Ecole d'horlogerie:
 78 élèves réguliers
 28 participants aux cours du soir
106
- b) Ecole de mécanique:
 69 élèves réguliers
 11 élèves externes
 44 participants aux cours du soir
124
- c) Ecole d'électrotechnique:
 65 élèves réguliers
 11 participants à des cours du soir
76

Division de La Chaux-de-Fonds

- a) Ecole d'horlogerie:
 126 élèves réguliers
 5 élèves externes
 59 participants aux cours du soir
 7 personnes ayant suivi un cours de perfectionnement
197

- b) Ecole de mécanique:
 145 élèves réguliers
 66 apprentis de l'artisanat
 49 participants aux cours du soir
260
- c) Ecole de boîtes:
 12 élèves réguliers
 2 apprentis de l'artisanat
14
- d) Ecole des arts et métiers:
 36 élèves réguliers
 274 apprentis de l'artisanat
 124 participants aux cours du soir
 10 chômeurs
444
- e) Ecole de travaux féminins:
 14 élèves régulières
 56 apprenties de l'artisanat
 24 chômeuses en réadaptation
 239 participantes à des cours divers
 62 élèves primaires
395

Laboratoire suisse de Recherches horlogères

COMITÉ DE DIRECTION

Membres désignés par les associations horlogères

- Pour la Chambre suisse de l'horlogerie:
 MM. Edgard Primault, Henri Gerber, Georges Ruedin.
- Pour la F. H.:
 MM. Maurice Vaucher, Fernand Roblin, Gaston Nardin.
- Pour l'U. B. A. H.:
 MM. Armand Schmid, Ernest Dubois, Emile Bleuer.
- Pour Ebauches S. A.:
 MM. Sydney de Coulon, Philippe Jéquier, Otto Remund.

Membres nommés par l'assemblée:

- MM. Max Bossart, Samuel Guye, Jean Humbert, Georges Perrenoud, Léopold Defossez, Robert Ditisheim, René Robert.

D'autre part, assistent aux séances avec voix consultative:

- MM. Albert Amez-Droz, Lucien Clerc, Jean-J. Wyss, Frédéric Handschin, Adrien Jaquerod, Henri Mügeli.

Rédacteur responsable de la partie publicitaire: Publicitas S. A., Neuchâtel.

CHEF DE FABRICATION

de première force serait engagé par importante manufacture d'horlogerie. Seules personnes qualifiées connaissant la fabrication d'horlogerie soignée sont priées de faire offres sous chiffre B 22862 U, à Publicitas Bienne.

Horloger

Repasseur remonteur qualifié, longue pratique, certificat, cherche place pour de suite ou époque à convenir. Offres sous chiffre B 10433 X, à Publicitas Genève.

Représentation en horlogerie

et branches annexes

Représentation en horlogerie ou parties annexes, boîtes, cadrans, ressorts, etc., est demandée par voyageur actif, en relations régulières avec les fabriques d'horlogerie. Certificats et références présentés sur demande. Offres sous chiffre P 10392 N, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Employé supérieur

de fabrication, longue expérience, capable, énergique, bon organisateur, mise en chantier des commandes, connaissant parfaitement boîtes, cadrans, comptabilité, écots, administration, cherche place stable et en rapport dans fabrique d'horlogerie. Offres sous chiffre L 22819 U, à Publicitas Bienne.

Fabrication d'horlogerie

Pour cause d'âge et de santé, à remettre fabrication d'horlogerie conventionnelle de moyenne importance en plein développement. Affaire très intéressante pour personne disposant de capitaux. Adresser offres sous chiffre P 3902 N, à Publicitas Neuchâtel.

Horlogers complets

qualifiés, seraient engagés selon époque à convenir sur les différentes parties de l'horlogerie, qualité très soignée. Places stables garanties. Audemars Piguet S. A., Brassus, Genève.

Maison d'exportation d'horlogerie demande

DIRECTEUR

de première force, connaissant la branche et les langues. Situation de grand avenir. Offres sous chiffre H 22809 U, à Publicitas Bienne.

Assemblée des délégués de la Chambre suisse de l'horlogerie

NOMINATION DU PRÉSIDENT

L'assemblée des délégués de la Chambre suisse de l'horlogerie s'est tenue mardi 24 juillet 1945 à Berne, sous la présidence de M. Paul-E. Brandt, premier vice-président.

M. le Conseiller fédéral Max Petitpierre, ancien président de la Chambre, honorait cette assemblée de sa présence, désirant à cette occasion prendre officiellement congé de la Chambre suisse de l'horlogerie, dont il avait été président depuis fin 1942 jusqu'au moment de sa nomination au Conseil fédéral, au mois de décembre dernier.

Malgré la période des vacances déjà commencée, une quarantaine de délégués avaient répondu à la convocation de la Chambre, ainsi que le personnel permanent de la Chambre et de ses sections. Vingt sections étant représentées sur vingt-quatre, l'assemblée était régulièrement constituée, conformément aux prescriptions statutaires et pouvait valablement prendre toutes décisions sur les points figurant à l'ordre du jour.

Les comptes pour l'exercice 1944 ont été approuvés à l'unanimité, ainsi que le rapport sur les affaires en cours, présenté par M. Albert Amez-Droz, directeur de la Chambre. Ce rapport a suscité beaucoup d'intérêt et a été l'occasion pour l'assemblée des délégués, de reconnaître le gros travail fourni par la direction de la Chambre pendant cette période. Des remerciements furent adressés à M. Paul-E. Brandt, premier vice-président de la Chambre, ainsi qu'aux autres membres du bureau, qui ont présidé pendant ces quelques mois aux destinées de la Chambre.

L'assemblée des délégués désigna, pour faire partie du Comité central, M. Edgar Primault, en remplacement de M. le Conseiller fédéral Max Petitpierre, M. Ernest Grieshaber, de Schaffhouse, en remplacement de M. Bernard Stamm décédé et M. Edgar Nicolet, délégué de l'Ubah, en remplacement de M. Armand Schmid qui, lui-même représentera dorénavant au Comité central, l'Association des branches annexes de l'horlogerie, en remplacement de M. Bernard Breguet, démissionnaire. M. A. Schmid faisait déjà partie du Comité central, comme représentant de l'Ubah.

Conformément aux décisions prises par le Comité central, M. Edgar Primault devient ainsi président de la Chambre suisse de l'horlogerie. M. Paul-E. Brandt lui souhaite une cordiale bienvenue; il l'assura de tout l'appui du Comité central et de l'industrie horlogère, dans l'accomplissement des fonctions qu'il entreprendra ainsi.

Auparavant, M. Paul-E. Brandt avait déjà exprimé à M. le Conseiller fédéral Max Petitpierre, la reconnaissance de l'industrie horlogère, pour les services qu'il lui a rendus dans la trop courte période pendant laquelle il présida la Chambre suisse de l'horlogerie après le départ de M. Albert Rais, nommé juge fédéral. Il rappela les tâches auxquelles M. Petitpierre s'était tout particulièrement voué, notamment la présidence des pourparlers entre les associations patronales et les syndicats ouvriers, pour la mise en vigueur de la Convention dite de paix sociale. Il mena cette tâche délicate à chef, grâce en particulier à la confiance dont il jouissait des deux parties en présence. Il s'employa

également, par des démarches auprès du Conseil fédéral et de la Banque nationale, à obtenir l'augmentation du contingent de reprise de dollars, qui seul permet à notre industrie horlogère de continuer à travailler comme elle doit pouvoir le faire, pour occuper tout son personnel. Enfin, M. Petitpierre s'attela à la réorganisation de la Chambre, tâche qu'il ne put cependant pas terminer complètement par suite de son départ. Il laisse cependant des travaux suffisamment avancés pour permettre à son successeur de mener à bien cette tâche.

En souvenir de reconnaissance de l'industrie horlogère et plus spécialement de la Chambre suisse de l'horlogerie, M. Paul-E. Brandt offrit à M. le Conseiller fédéral Max Petitpierre un magnifique chronomètre or, sortant de la fabrique Nardin au Locle.



M. Paul-E. Brandt déclara encore qu'en sa qualité de membre du Comité, il a eu depuis longtemps l'occasion de se rendre compte du travail important et des nombreuses questions qui sont soumises à la direction de la Chambre. La diversité des problèmes posés nécessite une attention soutenue, une connaissance approfondie et une étude consciencieuse, ainsi que des relations suivies avec certaines instances gouvernementales et les organisations qui ont pour tâche la défense des intérêts de notre industrie.

TISSOT

LA CHAUX-DE-FONDS
Nord 187 - Téléph. 2.24.78

RADIUM

Posage et qualité soignés

Acheteurs

Fabricant conventionnel cherche commandes de montres ancre ou mouvements seuls tous genres, depuis 5" à 13", nouveau calibre 10 1/2" et 11 1/2" F. H. F. 28 et 25, seconde au centre, incabloc. Qualité et bienfacture insurpassables. Ecrire sous chiffre P 4829 J, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Employé

(employée) de bureau, capable, bien au courant de la comptabilité, paies, caisses de compensation, correspondance, est demandée par fabrique de la place. Faire offres manuscrites détaillées avec références, prétentions et date d'entrée possible, sous chiffre P 10376 N, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Employé supérieur

dans la quarantaine, bon organisateur et entreprenant, polyglotte (quatre langues), depuis 14 ans dans la branche horlogère, cherche situation intéressante comme collaborateur à la direction. Ecrire sous chiffre X 22925 U, à Publicitas Neuchâtel.

Argentine

Représentant sérieux cherche fabrique d'horlogerie disposée à lui confier collection et désirant étendre ses relations en Argentine. Ecrire sous chiffre 4003 N, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.



Huile extra fine

SINE-DOLO

Bienne

Fabrication suisse

EN VENTE DANS LES
MAISONS DE FOURNITURES
D'HORLOGERIE

A vendre

faute d'emploi, régulateur de précision, compensation à mercure, fabrication de l'Ecole d'horlogerie de Genève. Ecrire sous chiffre M 10481 X, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Mécanicien-boîtier

de première force, cherche à reprendre petite fabrique de boîtes de montres. Paiement comptant. Offres sous chiffre P 3693 N, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.



Rédacteur responsable de la partie publicitaire: Publicitas S. A., Neuchâtel.

MAISON SPÉCIALISÉE POUR TRANSPORTS D'HORLOGERIE
POUR TOUS PAYS

VERON, GRAUER & C^{IE} S. A.

GENÈVE - MARSEILLE - LISBONNE

Au cours des quelques mois pendant lesquels les circonstances l'ont contraint de présider la Chambre par interim, il a pu mieux encore que par le passé, réaliser la tâche énorme qui incombe à la direction.

M. le Conseiller fédéral Max Petitpierre prit ensuite la parole, pour prendre officiellement congé de la Chambre suisse de l'horlogerie et lui dire combien il avait regretté, lors de sa nomination au Conseil fédéral, d'être dans l'obligation d'abandonner les fonctions qu'il avait remplies avec beaucoup d'intérêt. Il souligna combien il avait été pris par cette activité au service de l'industrie horlogère, magnifique industrie qui est une des plus importantes de notre économie nationale. Il regretta cependant, à maintes occasions, de constater que dans certains cercles économiques suisses, on n'accordait pas à celle-ci toute la place qu'elle mérite par l'honneur qu'elle fait à la Suisse. Il a eu l'occasion de se rendre compte souvent du prestige dont notre pays jouit à l'étranger, grâce précisément à son industrie horlogère, notamment lorsqu'il s'est trouvé en relation avec des représentants d'Etats étrangers. Pour ces étrangers, qui jouent chez eux un rôle important, l'industrie horlogère s'identifie à la Suisse beaucoup plus que d'autres industries. Il a également un sentiment de reconnaissance pour l'honneur qui lui avait été fait lorsqu'il fut chargé de diriger les destinées de l'industrie horlogère et pour la confiance qui lui avait été ainsi témoignée. Il aurait aimé mettre au point la réorganisation de la Chambre, qui lui paraissait une nécessité. Il espère cependant que les travaux déjà commencés pourront être rapidement terminés par son successeur. Enfin, en terminant, il souligna l'esprit d'entreprise qui anime l'industrie horlogère, l'énergie, le courage, le savoir-faire et l'habileté technique et commerciale de tous les fabricants et exportateurs. Ces qualités sont d'autant plus nécessaires qu'il y a peu d'industries qui connaissent des périodes de crise aussi graves, mais, il faut aussi le reconnaître et l'enregistrer avec satisfaction, elle connaît aussi des jours prospères, ce qui est une compensation indispensable.

Il saisit également l'occasion de remercier très chaleureusement les membres du Bureau, en particulier M. Paul-E. Brandt, premier vice-président, ainsi que M. Albert Amez-Droz, directeur de la Chambre suisse de l'horlogerie et ses principaux collaborateurs. Il souligne ainsi que M. Paul-E. Brandt l'avait déjà fait dans son discours, la tâche délicate remplie par le Directeur de la Chambre; on ne se rend pas toujours compte de la difficulté et de la multiplicité de cette tâche, surtout à un moment où il a fallu organiser, presque à l'improviste, des activités nouvelles, très compliquées et délicates. Ces tâches exigeaient du savoir-faire et du sens de l'équité. Il est certain que les services rendus par la direction de la Chambre, en particulier par M. Albert Amez-Droz, sont encore plus grands qu'on ne peut se l'imaginer et il se plaît à le souligner.

Il remercia pour le magnifique chronomètre qu'on vient de lui offrir et qui sera pour lui toujours un souvenir précieux.

Avant de terminer son très bel exposé, M. le Conseiller fédéral Max Petitpierre s'adressa à son successeur, en lui souhaitant que la tâche qu'il assume dès aujourd'hui, lui donne toutes les satisfactions qu'il en a lui-même retirées. Il relève cependant qu'elle n'est pas facile, surtout dans la période où nous vivons et où en particulier la situation politique dans les pays qui nous entourent, n'est pas encore stabilisée. On a le sentiment qu'on continue encore à descendre la pente, sans savoir quand un redressement se produira. Il est

ainsi plus que jamais nécessaire, en particulier pour lutter contre une concurrence étrangère, qui semble s'être développée, que l'industrie horlogère suisse devienne de plus en plus forte et qu'elle s'organise pour affirmer sa solidarité.

M. Edgar Primault, en quelques paroles très concises, exprima ses remerciements pour la confiance qui lui est ainsi témoignée par la Chambre suisse de l'horlogerie, ainsi que par le gouvernement de la République et Canton de Neuchâtel, pour sa désignation comme délégué, membre du comité et président de la Chambre. Il assure toute l'industrie horlogère qu'il veillera que ses efforts, ses travaux et son dévouement profitent aux intérêts de celle-ci. Il lui est d'autant plus agréable de donner cette assurance, qu'il reconnaît le caractère d'utilité nationale qu'il attache à ses nouvelles fonctions. Aujourd'hui plus que jamais peut-être, au cours de l'histoire et du développement de l'horlogerie suisse, nous nous trouvons devant une situation qui exige une solidarité à toute épreuve. Celle-ci doit être mise au service d'une industrie nationale devenue un facteur de première importance dans le développement de l'économie suisse.

Nous sommes heureux d'apporter dès maintenant nos sincères félicitations à M. Edgar Primault, président de la Chambre suisse de l'horlogerie, en lui souhaitant un plein succès dans les tâches souvent délicates qu'il aura à accomplir. Nous sommes persuadés que l'industrie horlogère dans son ensemble, en particulier les organisations horlogères, travailleront en étroite collaboration avec lui.

Nous aurons l'occasion de revenir dans notre prochain numéro sur la carrière de M. Edgar Primault.

B. L.

Avis de L'Information Horlogère Suisse

LA CHAUX-DE-FONDS
Rue Léopold-Robert 42

Appel aux créanciers

Les créanciers de

Gass & Co. en liq., Steinvorstadt 26, Bâle (faillite)

sont priés de nous remettre le relevé de leur compte en triple afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

Mise en garde

Nous mettons en garde contre:

**Bovey-Jayet, Paul, horloger-rhailleur, Lucens
Keller-Bühlmann, Walter, Albsriederst. 166, Zurich 3.**

Enquête

Marques Oasis et Carten

Pour une enquête pénale se rapportant à des vols de montres, le Parquet de Bâle-Ville désire savoir quels sont les fabricants des montres portant les marques « Oasis » et « Carten ».

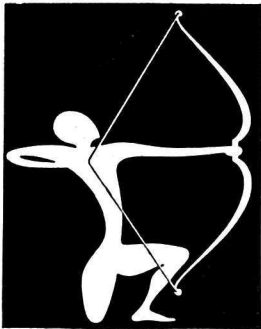
Ces marques n'étant pas déposées, nous prions les intéressés de s'annoncer chez nous.

PROTEXO

LE BEAU ET BON BRACELET SYNTHÉTIQUE
ÉTANCHE, LAVABLE, SOUPLE, SOLIDE, ETC., ETC.

USINE A GENÈVE

REYMOND TECHNIQUE HORLOGÈRE



FAGERSTA

Acier suédois

COURVOISIER & Co
BIENNE

LAUBSCHER FRÈRES & C^{IE} S. A.

Fabrique de fournitures d'horlogerie
vis, et décolletages de précision.

TAUFFELEN

La plus ancienne fabrique suisse de vis
Fondée en 1846

près Bienne (Suisse)



Spécialités: Vis brutes et polies pour horlogerie, optique, pendulerie, pièces à musique, électricité, petite mécanique, appareils photographiques, etc. Décolletages en tous genres par procédés automatiques les plus modernes.

PIERRES D'HORLOGERIE

Spécialisé dans la pierre à chasser dès ses débuts, je livre toutes mes pierres avec un diamètre impeccable. Pierres de balancier bombé avec olivage très soigné. Je livre par retour tous les calibres de Fontainemelon en qualité A. B. C.

JULES ROBELLAZ

LAUSANNE Rue Charles-Monnard 6 Téléphone 2.76.97

FABRIQUE DE RESSORTS „LE ROSEAU”

PERRIN & CO

LA CHAUX-DE-FONDS

Rue du Commerce 17a
Téléphone 2.26.28

RESSORTS DE QUALITÉ

PIERRES FINES POUR HORLOGERIE SOIGNÉE

Spécialité petits diamètres

Kaeser & Perrin

NIDAU Bienne

Maison fondée en 1911



F. BLASER

Reigoldswil B.-C. SUISSE

Téléphone 7.54.13

Assortiments complets
pour le rhabillage

Balanciers bombés
à trous olivés
Glaces et mi-glaces
Pierres de centre



Cordes sans fin

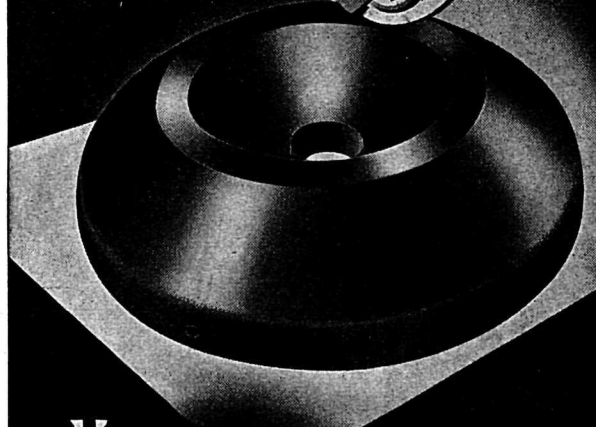
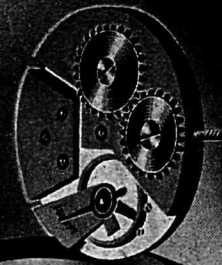


La transmission
idéale

Tarifs
à disposition

BERGEON & C^{IE}
LE LOCLE

LA BASE
D'UN BON
MOUVEMENT
EST UNE BONNE
CONSTRUCTION



LÜTHY & CO.S.A.
PIETERLEN

LE
CONTREPIVOT
QUI S'IMPOSE PAR SA
QUALITÉ ET SA PRÉCISION

A. POLLENS FILS VAULION
SUISSE

Pour toutes vos installations

de

Dépoussiérage industriel avec ou sans
filtrage de l'air

Installations spéciales Sillicador pour
le séchage de l'air dans ateliers d'horlo-
gerie, fabriques de spiraux, ressorts, etc.

Conditionnement de l'air pour locaux
de mesurage

adressez-vous à

VENTILATION S. A.

STAEFA (Zurich)

Téléphone 93.01.36

Spécialiste



dès 1890

PLASTIQUE



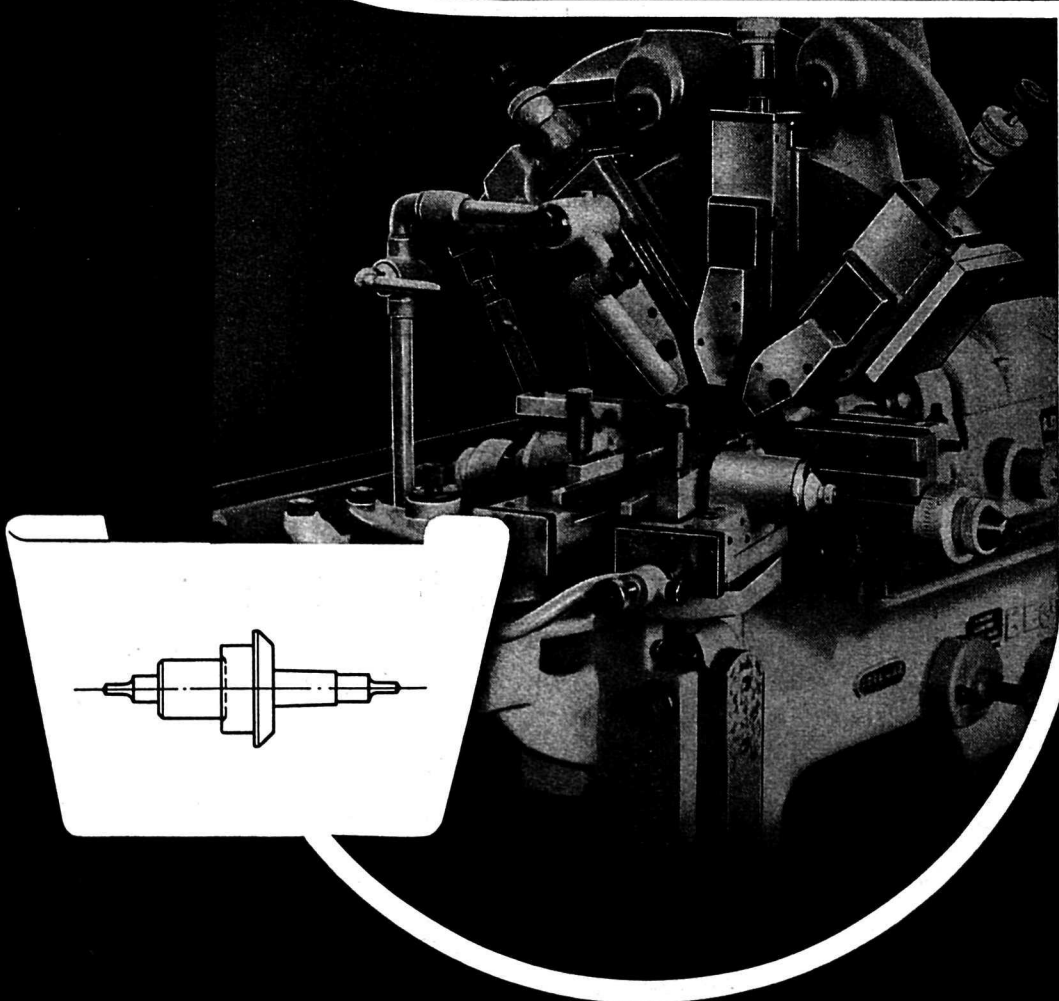
*C'est le cadran
qui décide le client!*

ASSOCIATION SUISSE DES FABRICANTS DE CADRANS MÉTAL

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ORGANE OFFICIEL DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE
DES ASSOCIATIONS PATRONALES, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE
ET DE LA FIDUCIAIRE HORLOGÈRE (FIDHOR)

BECHLER



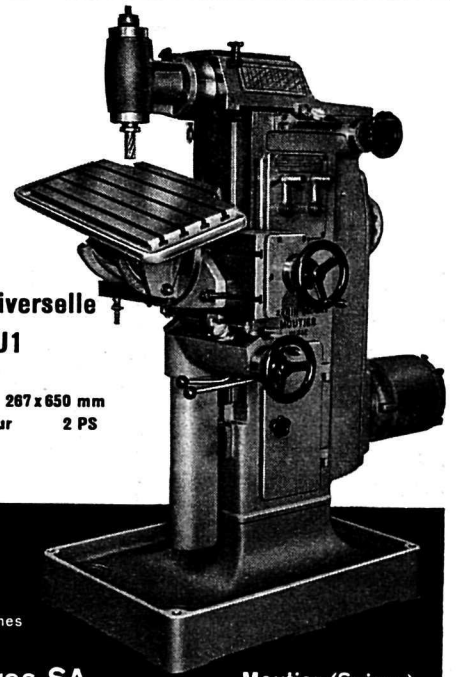
Monsieur Lapive cherche un métier



Vacances horlogères... ou recherche de la solitude !

MONNIER-RADIUM, LA CHAUX-DE-FONDS

PERRIN



Fraiseuse universelle
Perrin Type U1

Surface de serrage 287 x 650 mm
Puissance du moteur 2 PS

Fabrique de machines

Perrin Frères SA

Moutier (Suisse)

TORNOS
TYPE HC-2



MACHINE A FRAISER LES CROCHETS AUX ARBRES DE BARILLETS
USINES TORNOS S. A., MOUTIER

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 22.- Fr. 11.-
Compte de chèques postaux IV b 426

Régie des annonces:
PUBLICITAS S. A., NEUCHÂTEL
Téléphone 5.42.25

RÉDACTION ET ADMINISTRATION: LA CHAUX-DE-FONDS, RUE LÉOPOLD-ROBERT 46, TÉLÉPHONE 2.24.49

M. Edgar Primault

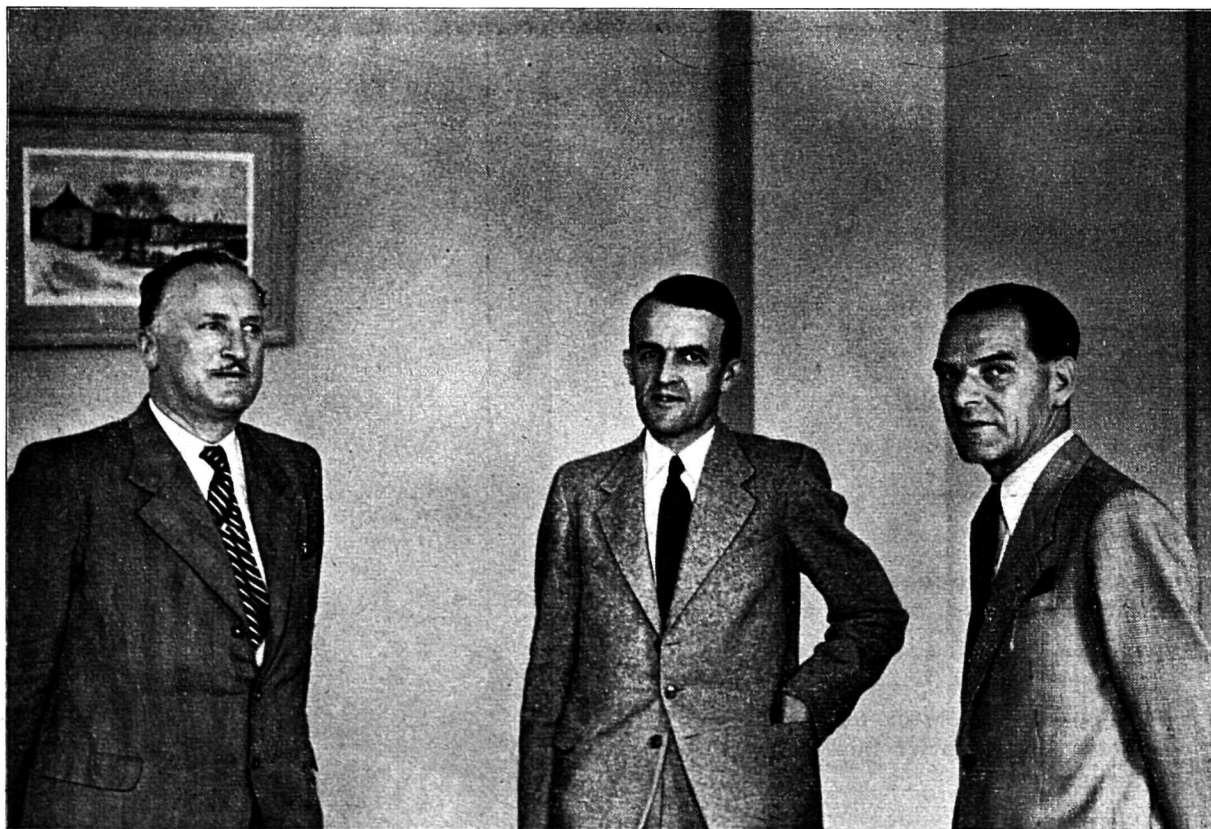
Président de la Chambre suisse de l'horlogerie

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre précédent numéro, l'assemblée des délégués de la Chambre suisse de l'horlogerie a nommé au comité central M. Edgar Primault, en remplacement de M. le Conseiller fédéral Max Petitpierre. M. Primault devient ainsi président de la Chambre suisse de l'horlogerie, remplissant une fonction restée sans titulaire depuis la nomination de M. Petitpierre à la plus haute magistrature fédérale.

M. Edgar Primault est né en 1893 à Courtelary; il est originaire de Renan, donc Jurassien et Romand. Il fit de solides études juridiques et économiques aux Universités de Berne et de Neuchâtel. Ses études terminées, il assumait diverses fonctions importantes à

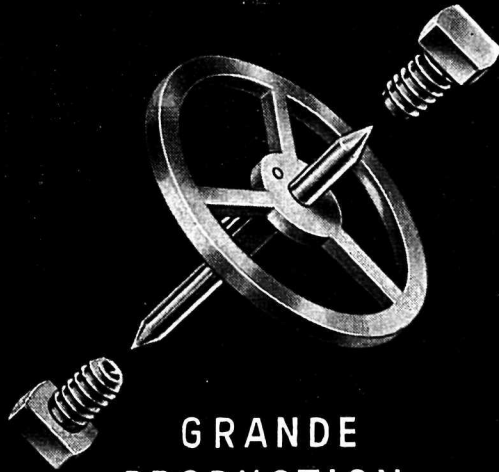
l'Office aérien fédéral dépendant du Département fédéral des postes et chemins de fer. Il acquit ainsi une connaissance approfondie des administrations fédérales, ce qui lui sera certainement très précieux pour les nouvelles tâches qui lui sont confiées.

A partir de 1928, il est directeur général de l'Automobile Club de Suisse; il y a accompli une œuvre particulièrement féconde et utile. Il a eu de ce fait notamment à s'occuper de très près de toutes les questions touchant à la politique des transports, à la défense de la route contre le rail, de l'économie privée contre l'étatisme. Il fut président de la Ligue routière suisse, de la Conférence nationale pour le trafic aérien, et



M. Max Petitpierre, conseiller fédéral, ancien président de la Chambre, entre M. Edgar Primault, le nouveau président, à droite, et M. Albert Amez-Droz, à gauche.

AXES et BALANCIERS
montés pour réveils



GRANDE
PRODUCTION

FABRIQUE "L'AZUREA"
Célestin Konrad, Moutier



*Boîtes
étanches*

PAULI FRÈRES

FABRIQUE DE BOITES EN TOUS GENRES

VILLERET TÉLÉPHONE 4.13.46

**FABRIQUE DE BOITES
DE MONTRES**

MÉTAL ET ACIER INOXYDABLE

WERTHMÜLLER S. A.
BIENNE

Rue de la Loge 16 - Téléphone 2.33.64

Boîtes rondes étanches, à cornes,
fermeture à cran et à vis, 7³/₄ à 14"

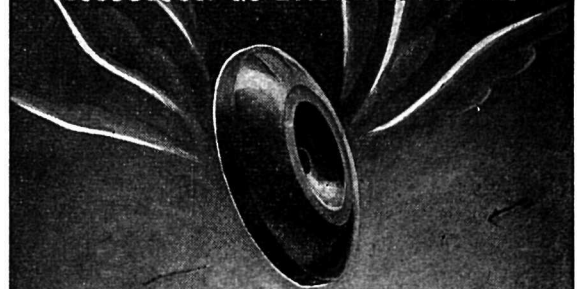
Boîtes rondes 3 pièces massives, à cornes,
formes assorties, 7³/₄ à 14"

A obtenir: en métal chromé fond acier
inoxydable et tout acier inoxydable

Grand choix - Catalogue à disposition

Pierre BRUNNER

successeur de BRUNNER FRÈRES



**PIERRES FINES
EMBOUTISSAGES
LE LOCLE SUISSE**

reste président du Comité technique de l'Association internationale des automobile-clubs. Il prit ainsi part à de nombreux congrès à l'étranger et a acquis une grande habitude des voyages.

M. Primault est également un spécialiste des questions aéronautiques et un de nos premiers pilotes militaires, un pionnier de la cinquième arme. Il a joué dans l'organisation de notre aviation militaire, spécialement au cours de ces dernières années, un rôle de tout premier plan en tant que commandant de l'avia-

excellence. La concurrence étrangère prend des dispositions pour s'intensifier, comme ce fut le cas après la première guerre mondiale. Il faudra agir de manière à sauvegarder notre patrimoine industriel; ce sera une des premières préoccupations de la Chambre suisse de l'horlogerie et de son président, que de suivre ces questions, étudier les marchés et préconiser les mesures à prendre pour éviter le renouvellement d'erreurs commises après 1918, dont heureusement certains effets furent atténués — voire même supprimés — par les



L'ancien et le nouveau président avec le directeur et le personnel de la Chambre.

tion. Ses qualités remarquables d'organisateur et ses aptitudes lui firent rapidement gravir les échelons de la hiérarchie militaire; très jeune encore, à 45 ans, il fut promu colonel.

Il n'y a pas lieu de douter un instant que le nouveau président de la Chambre suisse de l'horlogerie n'assimile rapidement la matière nouvelle qui constituera une partie de ses activités. De nombreux problèmes délicats et importants pour notre industrie horlogère vont se poser dans un avenir prochain, tant sur le plan national qu'international. M. Petitpierre avait entrepris la tâche difficile de donner à la Chambre un nouveau statut, tâche qu'il ne put mener complètement à chef; M. Primault devra trouver une solution, que le renouvellement du régime conventionnel actuel expirant au printemps de 1946 ne rendra pas plus facile. Mais le passage de l'économie de guerre à l'économie de paix, tant en Suisse que dans les pays étrangers — surtout dans les anciens pays belligérants — exigera pour notre pays une vigilance peu commune, plus particulièrement encore pour notre industrie horlogère, industrie d'exportation par

mesures d'assainissement prises par les organisations horlogères à partir de 1928. La collaboration de tous, l'union de toutes les forces concourant au même but ne seront pas de trop pour protéger notre belle industrie horlogère. M. Primault a une belle tâche devant lui; il lui faudra mettre en action toutes ses facultés d'organisation, tout son ascendant pour réaliser cette union et cette collaboration indispensables. Toute l'industrie horlogère lui fait confiance.

M. Primault continuera à vouer une partie de son temps à l'Automobile Club de Suisse. Le poste de président de la Chambre suisse de l'horlogerie reste ainsi un poste semi-permanent, comme il l'était lors des deux dernières présidences, celle de M. Albert Rais, devenu juge fédéral et celle de M. Max Petitpierre, nommé conseiller fédéral. C'est certainement une très heureuse solution parce qu'elle permet au président de s'imposer davantage, de s'assurer une plus grande indépendance et aussi de voir les choses de plus haut, débarrassé qu'il est d'une besogne administrative qui est à certains moments très absorbante. Il pourra se déplacer

Précision
Qualité

WILLIAM GRISEL & CO
FABRIQUE DE PIERRES FINES POUR L'HORLOGERIE
NOIRAIQUE SUISSE

CENTENAIRE 100 JAHRE

INDICATEUR D'AVOINE 1845-1945
LE PLUS COMPLET REPARÉ DE LA BRANCHE HORLOGÈRE

GOGLER PUBLICITÉ
LA CHAUX-DE-FONDS

Messieurs les fabricants
sont priés de s'adresser pour tout
ce qui concerne leur publicité, quotidiens,
illustrés, journaux techniques,
à

PUBLICITAS

Neuchâtel, téléphone 5.42.25
La Chaux-de-Fonds, téléphone 2.14.94
Saint-Imier, téléphone 4.10.77
Bienne, téléphone 2.55.45

LE JOYAU DE LA BONNE MONTRE

LA PIERRE **seitz** LES BRENETS SUISSE

éventuellement sans difficulté à l'étranger, assuré qu'il sera que la Chambre continuera à travailler, à s'affirmer comme l'expérience de l'interrègne de sept mois vient d'ailleurs de le prouver à l'évidence même.

M. Primault a pris ses nouvelles fonctions immédiatement après la décision de l'Assemblée des délégués. Il a fait une première visite à la Chambre lundi dernier, en compagnie de M. le Conseiller fédéral Max Petitpierre, qui prit à cette occasion congé du personnel de la Chambre.

Le président sortant prononça quelques paroles pour prendre congé du personnel de la Chambre et son successeur salua ses nouveaux subordonnés; à son tour

le directeur de la Chambre fait part à M. Petitpierre du regret du personnel de devoir se séparer de lui et souhaite la bienvenue à M. Primault, nouveau président, l'assurant de tout leur dévouement. Enfin, la plus jeune employée dit un compliment en vers au nom du personnel à M. Petitpierre. La direction de la Chambre et le personnel ont offert à leur ancien président une pendule Atmos en témoignage de gratitude et d'affection; ils souhaitent que cette pendule marque l'heure de nombreux succès diplomatiques de notre chef du département politique pour le plus grand bien de notre pays en ces heures encore si pleines d'incertitude.

B. L.

Ordonnances fédérales

Ordonnance du Département fédéral de l'économie publique complétant le tarif conventionnel des cadrans métal

(Du 23 juillet 1945)

Le Département fédéral de l'économie publique, vu l'arrêté du Conseil fédéral du 29 décembre 1939/14 décembre 1942 tendant à protéger l'industrie horlogère suisse, arrête :

Article premier. — Sont approuvées les adjonctions au tarif des cadrans métal adoptées par la Fédération suisse des associations de fabricants d'horlogerie (F. H.), l'Union des branches annexes de l'horlogerie (Uba) et Ebauches S. A. et soumises au Département de l'économie publique le 17 juillet 1945.

Ces adjonctions sont déclarées obligatoires pour les membres des organisations horlogères, de même que pour les maisons qui ne sont pas affiliées à ces groupements.

Art. 2. — Le tableau des adjonctions indiquées à l'article premier est déposé à la Chambre suisse de l'horlogerie, à La Chaux-de-Fonds, où tout intéressé peut se le procurer.

Art. 3. — Les commandes prises ou données avant l'entrée en vigueur de la présente ordonnance, à des prix qui ne sont pas conformes aux normes approuvées par le Département de l'économie publique devront être exécutées jusqu'au 25 octobre 1945.

Les anciennes commandes qui n'auront pas été exécutées dans le délai indiqué à l'alinéa précédent ne pourront être livrées qu'aux prix et conditions prescrits par la présente ordonnance.

Art. 4. — Les infractions à la présente ordonnance seront réprimées conformément aux dispositions de l'arrêté du Conseil fédéral du 29 décembre 1939/14 décembre 1942 tendant à protéger l'industrie horlogère suisse.

Art. 5. — La présente ordonnance entre en vigueur le 26 juillet 1945.

Arrêtés fédéraux

Arrêté du Conseil fédéral modifiant le tarif général concernant le contrôle du commerce des métaux précieux et des ouvrages en métaux précieux

La Feuille officielle suisse du commerce du 25 juillet 1945 contient l'arrêté du Conseil fédéral abrogeant le tarif général, annexe I au règlement d'exécution du 8 mai 1934 de la loi fédérale du 20 juin 1933 sur le

contrôle du commerce des métaux précieux et des ouvrages en métaux précieux, ainsi que l'arrêté du Conseil fédéral du 12 octobre 1942 relevant les taxes de poinçonnement des boîtes de montre d'or, d'argent et de platine.

L'arrêté du Conseil fédéral du 31 juillet 1945 qui est entré en vigueur le 15 juillet 1945 contient le nouveau tarif général.

Arrêté du Conseil fédéral modifiant celui qui institue une nouvelle contribution au titre de sacrifice pour la défense nationale

(Du 13 juillet 1945)

Le Conseil fédéral suisse arrête :

Article premier. — Sont abrogés les articles 3, 2^{me} alinéa, et 7, 1^{er} alinéa, lettre b, de l'arrêté du Conseil fédéral du 20 novembre 1942 concernant la perception d'une nouvelle contribution au titre de sacrifice pour la défense nationale, arrêté pris en vertu de l'arrêté fédéral du 30 août 1939 sur les mesures propres à assurer la sécurité du pays et le maintien de sa neutralité. Ils sont remplacés par les dispositions suivantes :

Art. 3, 2^{me} al. — Si le contribuable meurt avant de s'être acquitté entièrement, les héritiers assument l'obligation fiscale du défunt et ils sont tenus solidairement jusqu'à concurrence de leur part héréditaire. L'article 12, 1^{er} alinéa, 2^{me} phrase, n'est pas applicable au calcul de la contribution due par le défunt.

Art. 7, 1^{er} al., lettre b. — Sur les créances garanties par des gages constitués sur des immeubles sis en Suisse ou par l'engagement de titres hypothécaires suisses.

Art. 2. — Le présent arrêté a effet au 1^{er} janvier 1945.

Sommaire

| | Pages |
|--|-----------------------------|
| M. EDGAR PRIMAULT, Président de la Chambre suisse de l'horlogerie | 393 |
| ORGANISATION DU MONDE La révolution silencieuse britannique, par Ch. B. | 399 |
| POLITIQUE COMMERCIALE FUTURE La finance américaine à la conquête des marchés ? | 401 |
| PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES Quand l'Autriche redeviendra-t-elle un marché | 403 |
| TRANSPORTS DE DEMAIN Entente au Conseil impérial des transports aériens | 405 |
| DIVERS | 397 - 401 - 403 - 405 - 407 |

Dorages s. a.

Fondée en 1888

DIR. G. HUGUENIN

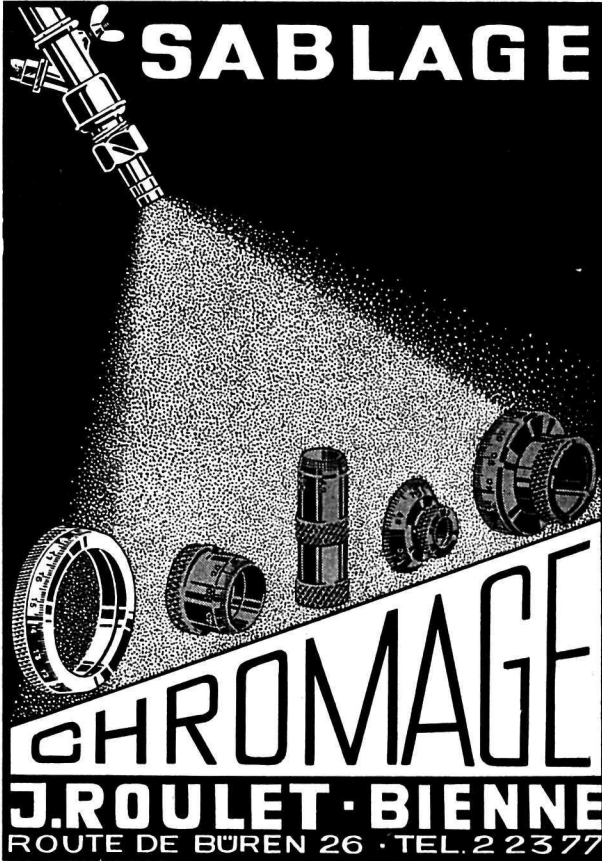
BIENNE Quai du Bas 1

Téléphone 2.47.96

**Dorages extra soignés pour toutes pièces
d'horlogerie, compteurs, bijouterie, etc.**

SPÉCIALITÉS : Dorage américain, Dorage toutes teintes

NOUVEAUTÉS : Dorage rose satiné, garanti inoxydable,
Nickelage extra blanc pour tout article



SABLAGE

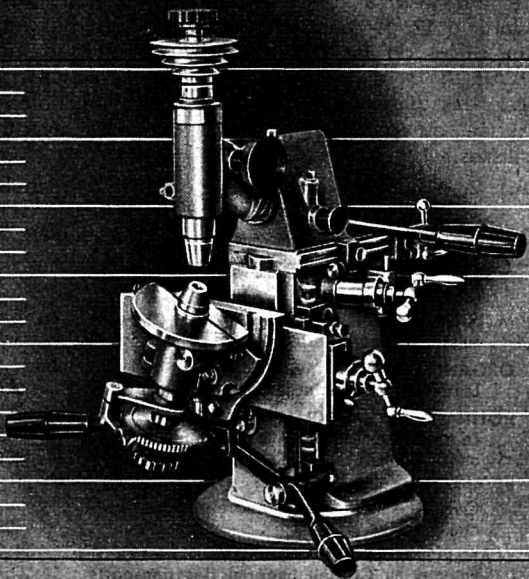
CHROMAGE

J. ROULET - BIENNE

ROUTE DE BÛREN 26 · TEL. 2 23 77

Novocolor

FABRIQUE DE MACHINES
LE LOCLE SUISSE



ACIERA

FRAISEUSE UNIVERSELLE F12



NOTZ & CO. S.A.
BIENNE

ACIER

SANDVIK

Organisation du monde

LA RÉVOLUTION SILENCIEUSE BRITANNIQUE

On parle, depuis 1940, de la « Silent Revolution ». En fait, on ignorait ce qu'elle était exactement. Les élections l'ont révélé.

Elles sont bien l'expression de la volonté populaire: 80 % des électeurs y ont pris part et 7 millions de jeunes allaient aux urnes pour la première fois.

Les tories sont usés par le pouvoir: ils le détiennent depuis 1935. Dix ans au gouvernement eût été impossible en temps normal; la création d'une coalition l'a tout de même permis. Churchill subsiste, l'homme qui demeure, sans conteste, la plus grande figure de cette guerre, qui a gardé la foi aux heures les plus sombres et porta la responsabilité du destin du monde entier. Mais, la guerre a pris fin — c'est, du moins, ce que les Anglais pensent, qui ne considèrent pas le conflit d'Extrême-Orient comme ayant même signification — et la poursuite de la lutte contre le Japon n'est pas propre à entretenir une atmosphère belliqueuse.

Les whigs restent sur le carreau. Le vieux parti libéral peut donner rendez-vous à ses membres pour les élections de 1950 ou 51, en réalité, il ne s'est pas remis de l'expérience décevante de l'attelage à trois, tentée de 1929 à 31. L'Angleterre est revenue à la tradition: la politique de bascule de deux grands partis prenant alternativement le pouvoir. Le système a débuté au XVIII^e siècle: il épargna des révolutions à l'Archipel.

Le Labour obtient la majorité absolue. Il ne l'avait pas connue en 1924 et 29, alors qu'il devait quémander l'appui des libéraux. Son succès est dû au ralliement de milieux extra-syndicaux: fonctionnaires, petits agriculteurs, classes moyennes, du moins celles que n'effrayent pas des réformes trop radicales.

La physionomie de la Chambre est la suivante: sur 640 membres, 170 proviennent de l'armée, marine et R. A. F. comprises, 100 des syndicats; les juristes sont 50, les journalistes 21, les médecins presque autant. On compte encore 17 professeurs, maîtres ou instituteurs. Les femmes sont au nombre de 23, plus nombreuses que jamais, tout en ne formant que 4 % de la représentation nationale. Quatre farmers seulement iront aux Communes.

Les vainqueurs se rendent compte qu'ils n'ont tout de même pas entraîné la totalité de la population. C'est le système majoritaire et uninominal qui leur a valu ce beau succès. Avec 12 millions de suffrages, ils ont enlevé 390 sièges. Les conservateurs, qui avaient plus de 9 millions de suffrages, n'obtiennent que 195 mandats et les libéraux (2 millions) 11 seulement. Nous laissons de côté les partis plus petits.

D'autre part, la Chambre des Lords conserve sa majorité bourgeoise et son assentiment reste nécessaire pour toutes les lois, avec quelque réserve en ce qui concerne les mesures financières.

Les élections ont surpris bien des Anglais. Elles ont, en particulier, provoqué une forte baisse de cours à la Bourse sur toutes les actions d'entreprises menacées par une éventuelle nationalisation: Railways, « magasins à la chaîne », charbonnages, industrie métallurgique, grandes entreprises. A tout bien considérer, on aurait dû se douter de la transformation de la structure sociale de la population, de l'appauvrissement des classes ancien-

nement aisées, de l'égalisation des niveaux de vie, de la démocratisation de la richesse.

Que va faire l'équipe victorieuse ?

Elle voudra, en politique intérieure, maintenir, le plus longtemps possible, les services de l'économie de guerre. Elle en fera vraisemblablement autant en ce qui concerne la participation des ouvriers à la gestion des entreprises. Les travaillistes devront assurer le logement et l'emploi; ils voudront relever le standing général.

Leur accession au pouvoir signifie-t-il le socialisme, de véritables réformes de structure, la nationalisation des entreprises-clés ? De toutes façons, il y a révolution contre l'idéologie capitaliste libérale. Les droits politiques exercent moins d'attrait, actuellement, que les droits économiques. La classe dirigeante nouvelle ne sera pas nécessairement celle des prolétaires, mais, comme il se conçoit dans une économie dirigée, d'administrateurs.

Le gouvernement de coalition avait déjà élaboré de nombreux plans. Les nouveaux chefs tiendront à en ajouter d'autres tendant à limiter la variation de la conjoncture. En somme, travaillistes et conservateurs ne se heurtent pas vraiment à propos des réformes sociales et d'une sécurité, considérée par tous comme nécessaire, mais simplement sur la question de principe: la tendance doit-elle conduire, oui ou non, à un régime socialiste intégral ? On peut admettre que le Labour, qui reste un parti démocratique, suivra le conseil du « Times », de ne pas s'inspirer de doctrinalisme étroit, ni de se livrer à des expériences extrémistes. Dans l'habituel fair-play britannique, il tiendra compte de l'opinion de ses adversaires, perpétuant la réussite remarquable qu'est l'histoire d'Angleterre.

En politique extérieure, pas de changement essentiel. La Grande-Bretagne ne s'aligne pas sur la révolution européenne, mais sur elle souffle également le vent de la gauche. On affirme qu'elle acceptera plus volontiers un programme de sécurité collective. Attlee se déclare en faveur du bien-être universel.

Il est retourné à Potsdam. Cependant, il y a tout lieu de croire qu'en raison des tâches écrasantes qui l'attendent, les rencontres des Trois s'espaceront.

Une Angleterre plus « autarcique » aura-t-elle le temps de s'occuper de l'Europe, de réaliser ce socialisme occidental que réclame Léon Blum ? La France y gagnera-t-elle ? Et l'Italie ? En revanche, l'Espagne de Franco a tout lieu de craindre.

Quant à l'U. R. S. S., déçue peut-être par le peu de succès des communistes, elle attend les travaillistes à l'œuvre. Les socialistes n'ont pas la meilleure presse chez elle.

L'Angleterre nouvelle annonce qu'elle veut terminer, au plus tôt, la guerre d'Extrême-Orient. Elle cherchera à solutionner rapidement le problème de l'Inde. Elle aura été la première à appliquer la règle figurant implicitement dans la Charte de l'Atlantique et selon laquelle la victoire commune se trouve consacrée par des élections libres permettant à chacune des Nations-Unies de se donner le gouvernement de son choix.

Ch. B.

Beck & Co.

LA CHAUX-DE-FONDS
Hirondelles 10 Téléphone 2.15.41

FABRIQUE DE BOITES OR
rondes et fantaisies tous genres

PIERRES FINES POUR HORLOGERIE SOIGNÉE
Spécialité petits diamètres

Kaeser & Perrin

NIDAU Bienne

M a i s o n f o n d é e e n 1 9 1 1

VISITAGE
APPROFONDI



WATCH STONES CO. S.A.
THOUNE · SUISSE

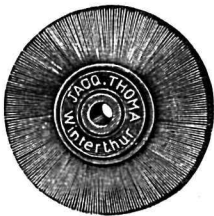
Machines



DIXI S.A.
LE LOCLE (SUISSE)

JACQ. THOMA

WINTERTHOUR
(Suisse) Téléphone (052) 2.67.73



*Fabrique spéciale
de brosses métalliques*

Maison suisse fondée en 1877

Imprimeurs

HAEFELI & CO

LA CHAUX-DE-FONDS

Politique commerciale future

LA FINANCE AMÉRICAINE A LA CONQUÊTE DES MARCHÉS

Le grand débat du jour aux Etats-Unis se rapporte à la Banque d'exportation et d'importation. On veut la réorganiser.

Cette institution, créée en 1934 pour financer en premier lieu le commerce extérieur, doit jouer un rôle important. On est en train, en effet, d'examiner au Congrès la possibilité d'élever le capital de l'« Export and Import Bank ». Cette augmentation doit suffire, paraît-il, à faire face aux besoins des douze mois prochains. Elle semble aux Américains, en général, une bonne affaire. Elle doit renforcer la position de la banque. On dit couramment que républicains comme démocrates sont favorables en principe au projet.

Le 14 juillet, par 102 voix contre 8, la Chambre des Représentants a accepté le projet de loi du gouvernement concernant le remaniement de la banque susmentionnée.

La question passe à l'ordre du jour du Sénat. La veille déjà, le comité de celui-ci pour les questions bancaires et monétaires l'avait examinée. Il s'agit de relever le plafond du crédit de l'Etat de 700 millions de dollars à 3 1/2 milliards ! En outre, le Bill prévoit que l'activité de l'Institut doit maintenant dépasser janvier 1947, date prévue jusqu'ici pour la cessation de celle-là. Enfin, le gouvernement demande à être autorisé à consentir des crédits même aux pays qui n'ont pas encore acquitté en Amérique les dettes qu'ils ont contractées au courant de la première guerre mondiale.

Leo Crowley, « Foreign Economic Administrator », a signalé à cette occasion que les modifications de la loi doivent profiter au commerce américain, en même temps qu'à la reconstruction européenne. Le gouvernement s'attend à des demandes étrangères de l'ordre de 3 1/2 milliards de dollars dans les douze mois qui vont suivre. Toutefois, la banque ne financerait, à l'avenir, comme par le passé au surplus, que des transactions qui doivent profiter, directement ou indirectement, aux échanges de l'Union. Tous les programmes de reconstruction ou d'expansion à l'étranger reposeront exclusivement sur cette base.

D'autre part, les prêts d'ordre purement financier qui pourraient être accordés au Royaume-Uni ou à l'U. R. S. S. ne passeront pas par l'« Export and Import Bank ». Ils seront soumis au Congrès, à chaque occasion.

On attend donc le vote du Sénat. Il peut intervenir d'un jour à l'autre. Les principaux de ses membres espèrent que l'adoption du projet et, en même temps, des plans de Bretton Woods pourra être communiquée à temps au président Truman, à Potsdam, pour que ce dernier puisse faire part à ses collègues Churchill et Staline de la bonne volonté des Etats-Unis de collaborer au rétablissement de l'économie mondiale.

On se demandait, toutefois, quelle allait être la réaction des banquiers américains devant cette probable augmentation simultanée de compétence et de l'E. I. B. et du gouvernement de Washington. Mais, les partisans de la réorganisation de celle-ci croient pouvoir se tranquilliser. En effet, Randolph Burgess, président de l'« Association américaine des banquiers », a communiqué au Comité des affaires bancaires et monétaires du Sénat que les banquiers de l'Union appuient le

projet gouvernemental de l'augmentation du capital de la Banque d'exportation et d'importation. Un vote affirmatif a eu lieu au sein de leur organisation.

Cependant, l'« Association des banquiers » estime désirable que certaines conditions soient introduites dans la loi pour empêcher que l'Institut bancaire d'Etat entre en conflit avec les banques privées. A l'entendre, l'« Export and Import Bank » ne devrait accorder de crédits que lorsque la demande ne pourrait être couverte ailleurs à des conditions favorables. En outre, elle ne devrait consentir des prêts que pour des buts spéciaux, bien déterminés. De toutes façons, il est indispensable que la banque ait une ferme assurance pour ce qui est des remboursements. Lorsque les prêts entrent en question pour la reconstruction et l'expansion économique, ils doivent être limités au financement des sommes correspondant aux quantités de matériaux importés, mais jamais comprendre les dépenses de matériel et de main-d'œuvre effectuées à l'intérieur du pays demandant un crédit. En ce qui concerne la durée de l'« E. I. B. », les banquiers en préconisent une prolongation relativement courte, afin que le Congrès soit en mesure d'examiner son activité de temps à autre.

A ces informations, ajoutons-en deux qui se rapportent aux licences d'exportation et aux Neutres.

On prévoit, pour le début de l'automne, une simplification marquée des licences d'exportation américaines. Le nombre des marchandises pour lesquelles celles-ci sont exigées diminuera de moitié. Certains exportateurs relèvent qu'étant donné la situation mondiale, cette facilité n'interviendrait guère qu'en 1946.

Enfin, on annonce que le Département du commerce extérieur, à Washington, étudie la possibilité de limiter le contrôle des échanges avec les Etats neutres d'Europe. Le « Journal of Commerce » déclare à ce propos qu'un rapport n'est pas encore parvenu aux autorités. Le problème principal consiste à savoir si le contrôle doit être levé pour tous les pays neutres à la fois ou de cas en cas. Il semble qu'on s'achemine vers cette seconde solution. Y.

Nécrologie

† PAUL LEBET

Nous apprenons le décès, après quelques semaines de maladie, de M. Paul Lebet, administrateur des maisons « Jaeger - Le Coultre et Vacheron et Constantin », à Genève.

Le défunt, très connu dans le monde horloger, a consacré au service de ces deux maisons une grande part de sa laborieuse existence et le meilleur de ses forces et de ses remarquables capacités.

Pendant plus de trente-cinq ans, à l'étranger d'abord, puis en Suisse, il se dévoua sans compter à la direction de ces deux firmes auxquelles il assura un brillant développement.

Qu'elles trouvent ici, ainsi que sa famille en deuil, l'expression de notre respectueuse sympathie et nos sincères condoléances.

BISEAUX GLACÉS

MEYLAN FILS & Co
NICKELAGE - RHODIAGE - ARGENTAGE
La Chaux-de-Fonds - Téléph. 2.34.60

BORDS LAPIDÉS

SPÉCIALITÉS
1 9 4 5

O R ROSE


**FABRIQUE
DES
RESSORTS**



nergie

MAURICE
BRACHOTTE
SAINT-IMIER SUISSE

*La glace
est à la montre,
ce que le plumage
est à l'oiseau...*



FERNAND METER
S.A.
BIENNE - SUISSE

EXPÉDITION D'HORLOGERIE POUR LA FRANCE

Henri Grandjean La Chaux-de-Fonds

SERVICE RAPIDE RÉGULIER PAR ROUTE DE LA CHAUX-DE-FONDS A MORTEAU CHAQUE VENDREDI
TRANSITAIRE : MAISON HENRIOT JACOUTOT, MORTEAU

Perspectives économiques

QUAND L'AUTRICHE REDEVIENDRA-T-ELLE UN MARCHÉ ?

Pour l'instant, la situation est la suivante: l'Autriche sort d'une annexion qui lui a valu une bureaucratie hypertrophiée, où les postes étaient pourvus par des nationaux-socialistes allemands, annexion qui signifia aussi la fusion des sociétés nationales au profit du Reich et une aryanisation spoliatrice. Au lieu de l'ascension économique promise à un peuple déclaré incapable de vivre par ses propres moyens, l'hitlérisme a signifié pour celui-ci la liquidation totale, la consommation du capital, l'inflation et une révolution sociale.

La déclaration d'indépendance surprend la république alpestre dans des conditions plus difficiles encore que par le passé. La nouvelle Autriche repose sur une base fédéraliste, mais les pays dont elle se compose ne peuvent entretenir entre eux aucune relation. Quatre Puissances se partagent l'autorité militaire et les Soviets, à l'est, poursuivent une autre politique que la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, à l'ouest. Il n'y a donc aucun territoire économique commun.

Depuis l'an dernier, le pays subit migration sur migration. Ce fut tout d'abord l'arrivée des familles allemandes fuyant leurs villes bombardées. Puis, commença une lente évacuation de Vienne vers la campagne. L'invasion russe ouvrit une seconde étape, des peuples entiers, même yougoslaves, polonais et ukrainiens se retirant devant l'Armée rouge. L'effondrement de l'Allemagne entraîna le départ des ouvriers français, hollandais et italiens, tandis que ceux de l'est, arrêtés par la ligne de démarcation russe, étaient obligés de rester sur place. Les Allemands voudraient rentrer chez eux, mais ils ne le peuvent que difficilement par suite du manque de moyens de transport.

Tous ces mouvements ont conduit à une augmentation de la population. L'Autriche de 1934 comprenait 6.760.000 habitants sur une surface de 84.000 km². On n'avait guère dénombré que 290.000 étrangers. Il n'existe aujourd'hui aucune statistique à laquelle on puisse se fier, mais les estimations de certaines provinces sont éloquentes à ce sujet. Le Vorarlberg qui ne possédait que 120.000 habitants, en note maintenant 250.000. La population du Tyrol passe de 380.000 à 540.000. La pénurie de capitaux, la crise du logement, le manque de vivres conduiraient les Allemands à évacuer le pays. Mais, la question des transports et la crainte des ressortissants de l'est d'être soumis à l'administration russe s'y opposent.

Le problème de beaucoup le plus difficile à résoudre concerne l'alimentation. La situation dans les différentes provinces n'est évidemment pas la même, telle denrée se trouvant en plus grande abondance ici, telle autre là, mais dans l'ensemble le rationnement est extrêmement sévère. Dans la zone occidentale, les troupes d'occupation se nourrissent par leurs propres moyens; l'Armée rouge, elle, procède à des réquisitions. La situation à Vienne est infiniment plus mauvaise qu'à Budapest. Encore une fois, la ligne de démarcation complique le ravitaillement. La Basse-Autriche, la Styrie et le Burgenland nourrissent en grande partie la capitale. Par contre, dans la zone anglo-franco-américaine, on doit compter sur l'importation.

L'économie de plusieurs Etats autrichiens s'est radicalement transformée. On assiste à une révolution en

agriculture. Les villes en ont aussi subi une, déterminée par les bombardements.

L'Autriche nouvelle apparaît déjà dans de nouvelles industries, surtout installées dans les districts situés entre Vienne et Wiener-Neustadt. Il faut y ajouter les ateliers d'armement de Linz, les usines électriques du Tyrol occidental, quelques nouvelles fabriques d'avions et une petite industrie de la radio dans les vallées alpestres.

Après la première guerre mondiale, l'Autriche fut écrasée par le poids des fonctionnaires refluant de toutes régions de la double monarchie. Actuellement, elle se trouve devant une tâche redoutable, celle d'assurer les pensions aux invalides de guerre et survivants. La disette impose un effort spécial à l'agriculture, laquelle doit aussi payer les importations de matières premières et de manufacturés. Ses exportations seront complétées par celle du bois, l'extraction du pétrole et l'industrie minière. Cette dernière produit 2 millions de tonnes de minerai de fer annuellement et 100.000 tonnes de magnésite, 3 millions de tonnes de lignite et 170.000 de houille. Le pétrole de Zistersdorf est produit en grande quantité, et l'on compte sur les nouvelles découvertes de Wels, en Haute-Autriche. L'Allemagne n'ayant procédé à aucun investissement dans les usines autrichiennes, durant sept ans, l'industrie a besoin de nouvelles machines. Au surplus, il faudra la dissocier de l'industrie allemande. On compte enfin sur le commerce et, dans une année ou deux, sur le tourisme, exportation invisible, facteur normal important dans la balance des paiements.

Le premier obstacle à atteindre serait la suppression de la ligne russe de démarcation et la reconstitution de l'unité économique du pays. De la rapidité de ce rétablissement dépendra la reconstitution du marché autrichien. cb.

Transports maritimes suisses

Communication n° 124 de l'Office de guerre pour les transports, du 23 juillet 1945

Exportation

Toulon—Philadelphie:

«Lugano» XV, mise en charge à Toulon dans la première quinzaine d'août 1945.

Toulon—Lisbonne—Amérique du Sud:

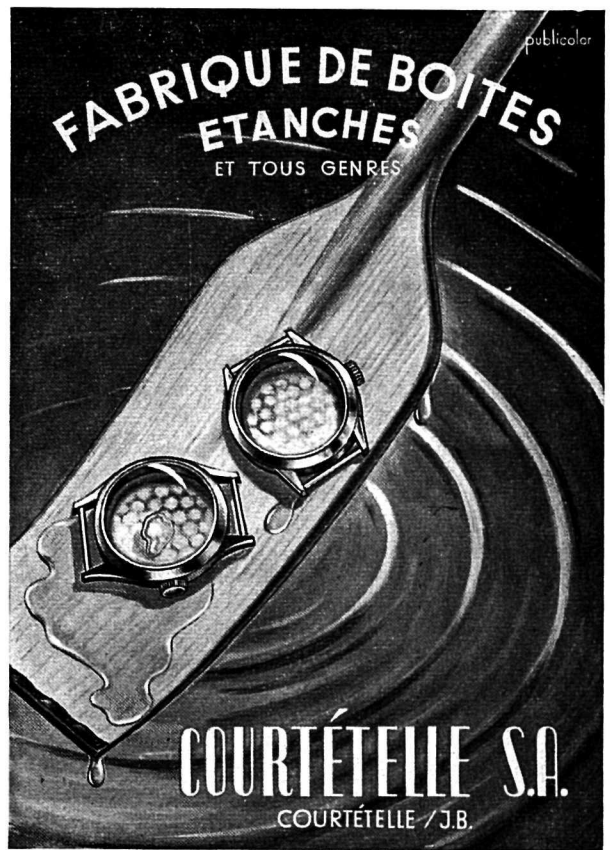
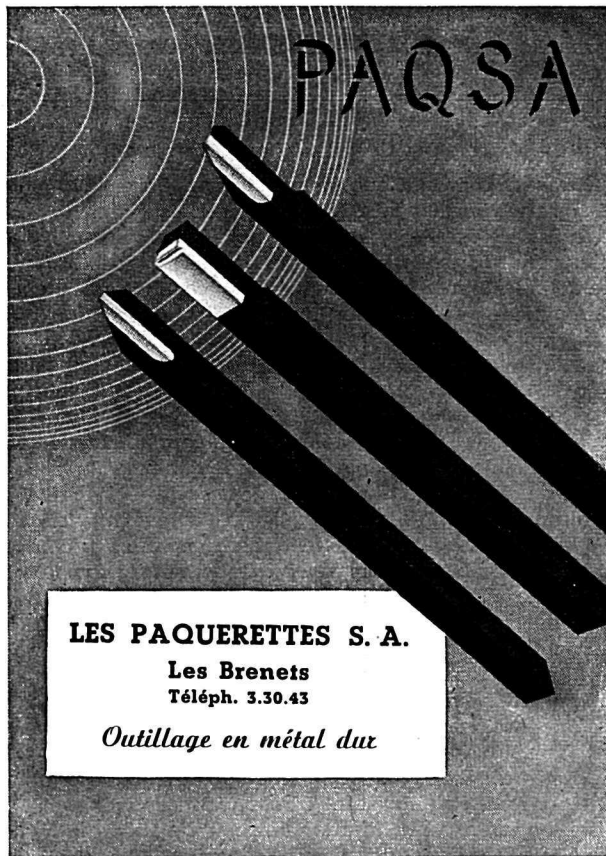
«Kassos» XXV, charge actuellement à Toulon exportation pour Lisbonne, Rio de Janeiro, Santos, Montevideo et Buenos-Ayres.

Toulon—Istanbul—Beyrouth—Alexandrie:

«Sântis» XII, mise en charge à Toulon vers la mi-août 1945.

Sète—Göteborg—Malmö—Stockholm:

«Ivornia», mise en charge à Sète dans la deuxième quinzaine de juillet 1945.

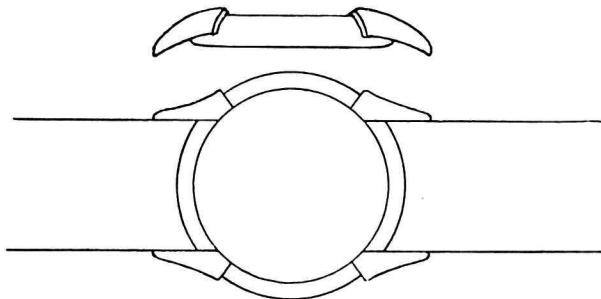


Mise en garde

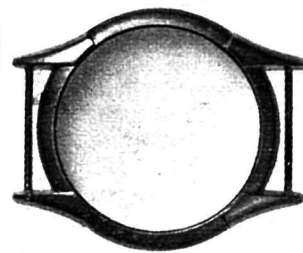
Nous avons déposé le 17 novembre 1942 sous numéro 9033 au Registre international des échantillons et modèles, un modèle pour montre que nous reproduisons ci-dessous. Par la présente, nous mettons en garde tous les fabricants de montres et de boîtes de montres, ainsi que tous les acheteurs, contre une copie de notre modèle déposé et nous attirons leur attention sur le fait que, conformément à l'article 24 de la loi fédérale concernant les échantillons et modèles industriels nous agissons sans aucune distinction contre les maisons ou les personnes qui copieraient ou imitieraient notre modèle, qui vendraient des montres copiées ou imitées, qui les exposeraient et les mettraient en circulation.

Genève, le 16 juillet 1945.

WEBER & C^{IE} S. A.



Modèle international déposé N° 9033.



Boîte de montre selon modèle international N° 9033

Transports de demain

ENTENTE AU CONSEIL IMPÉRIAL DES TRANSPORTS AÉRIENS

(by) Le « Conseil des transports aériens de l'Empire britannique » vient d'arriver à une entente de principe sur tous les points essentiels de ses discussions de Londres. Cette entente est susceptible d'exercer une grande influence sur le développement non seulement de l'aviation britannique, mais encore internationale.

Le bénéficiaire principal est naturellement la « British Overseas Airways Corporation ». Celle-ci présente déjà un tableau de vol impressionnant. Au cours de l'année 1944, la distance moyenne couverte chaque jour par ses avions a été de 82.000 kilomètres, soit plus de deux fois la circonférence de la terre. Les kilomètres parcourus se montent à 30 millions, la moitié plus qu'en 1943. Le chiffre total des passagers, quelque 101.000, dépasse de plus de 50 % celui de l'an précédent. Le fret — 6.560 tonnes — marque une avance de 66 % et le courrier — 1.980 tonnes — une augmentation de 55 %. Pour se faire une idée d'ensemble de l'activité des transports aériens britanniques dans cet exercice, il faut encore ajouter 95 millions de kilomètres parcourus par les avions du « Transport Command » de la « R. A. F. » sur les routes principales et secondaires, de ferry et de renfort.

Depuis le début de la guerre, la « B. O. A. C. » à elle seule, a couvert plus de 90 millions de kilomètres et exploite actuellement plus de 80.000 kilomètres de routes par delà les mers. Ce dernier chiffre comprend deux services transatlantiques, l'un employant des hydravions, l'autre des avions terrestres. Celui-ci ramène en Amérique du Nord les équipages du service de ferry, après livraison d'avions neufs. Il fonctionne de façon régulière depuis 1941. Il est le seul service qui, pendant quatre hivers, n'a pas cessé de fonctionner dans les deux sens.

La « B. O. A. C. » exploite également des lignes joignant Stockholm, Lisbonne et Madrid, l'Afrique du Nord et l'Afrique occidentale, l'Égypte et l'Afrique du Sud. Un service régulier, exploité conjointement avec la société australienne « Qantas Empire Airways », dessert l'Australie via l'Inde; 21.000 kilomètres séparent l'Australie de l'Angleterre, tandis que la distance Angleterre-Afrique du Sud est de 12.000 et celle de Durban à Calcutta 12.900. Ces routes, les plus longues de l'aviation civile mondiale, sont exploitées par les Britanniques. Sans doute, les « Transport Commands » de la « R. A. F. » ou de l'« U. S. A. F. » couvrent de très longs trajets, mais l'exploitation est militaire et le rendement économique accessoire.

La « B. O. A. C. » a encore un réseau de lignes partant du Caire vers la Turquie, l'Iran, l'Éthiopie, etc., ainsi que vers l'Inde, avec escales à Aden et dans l'Hadramaout.

Les exploits des pilotes de cette aviation marchande britannique sont remarquables. Ils le sont encore plus si l'on tient compte des conditions de guerre: renseignements météorologiques incomplets, fréquents silences obligatoires de la radio, emploi d'aérodromes ne répondant pas aux exigences normales de l'aviation civile, appareils trop vieux, difficultés de procéder aux opérations d'entretien et de revision, sur certaines lignes, attaques de la « Luftwaffe ».

Néanmoins, la route du Cap, instaurée par les « Imperial Airways », il y a quatorze ans, a toujours été desservie. Il en est de même des routes australiennes, qui ont dix ans d'existence.

Voici donc les atouts avec lesquels la Grande-Bretagne entre progressivement dans l'âge de l'air. Le talent des dessinateurs d'avions, des savants, l'habileté des ingénieurs, techniciens, artisans en constituent d'autres.

Et, maintenant le Royaume-Uni, les Dominions et les Colonies entendent marcher la main dans la main. Déjà en avril dernier, s'est réunie la « Conférence sud-africaine ». Des négociations ont aussi eu lieu intéressant spécialement l'Australie.

Un « Conseil des transports aériens du Commonwealth » vient donc de se réunir à Londres. Il a établi la règle des « services partenaires parallèles ». Ainsi, pour le trajet Grande-Bretagne—Union sud-africaine, la section Londres—Johannesbourg est couverte deux fois par semaine, dans les deux directions; elle le sera prochainement six fois. La durée de vol est abaissée de 70 heures à 58. Les recettes vont à une caisse commune et seront partagées entre les deux sociétés participantes au prorata des kilomètres de vol. Des accords analogues sont en train d'être mis sur pied avec le Canada. Celui-ci assurera les services Atlantique et Pacifique, avec des appareils britanniques, d'abord l'« Avro Yorks » et, plus tard, la grande machine de luxe « Tudor II ».

L'Angleterre établit son aérodrome principal à Hurn, près de Bournemouth, jusqu'à ce que la construction du champ d'aviation géant d'Heath Row, à l'ouest de Londres, soit terminée.

Les Anglais disent qu'ils n'auraient jamais pu établir des services impériaux aussi importants si les Américains n'avaient pas présenté à la conférence de Chicago des exigences bien inférieures, au point de vue technique, à celles qu'entendait le Commonwealth.

L'affectation de la main-d'œuvre en mai

L'affectation de main-d'œuvre d'appoint à l'agriculture s'est encore sensiblement amplifiée en mai. Elle s'est étendue, au total, à 18.039 personnes contre 10.274 au cours du mois précédent et 13.343 en mai 1944. Près de 2600 personnes ont été attribuées à des camps de travail ou à des groupes de travailleurs.

Quant à la main-d'œuvre occupée aux travaux de construction d'intérêt national, elle s'est augmentée de 1485 travailleurs affectés par les offices et de 1953 travailleurs embauchés directement par les entreprises. L'apport de main-d'œuvre nouvelle est donc de 3438 travailleurs, contre 2709 au cours du mois précédent. A la fin du mois de mai, l'effectif total des personnes occupées à des travaux s'élevait à 10.184 dont 4052 étaient occupés aux travaux d'amélioration foncière. L'augmentation au regard du mois précédent est due surtout aux besoins importants de main-d'œuvre de l'industrie tourbière.

Rédacteur responsable de la partie publicitaire: Publicitas S. A., Neuchâtel.

MISE EN GARDE

Les marques **ALPHA** et **ALFA**

sont la propriété de la maison LES FILS DE PAUL SCHWARZ-ETIENNE, fabricants d'horlogerie à La Chaux-de-Fonds, qui les a fait déposer et enregistrer comme suit: ALPHA, le 15 novembre 1935 sous N° 87167, ALFA, le 20 août 1935 sous N° 91.241. Tout emploi abusif de l'une ou de l'autre des marques Alpha ou Alfa, toute imitation ou contrefaçon de ces marques, seront poursuivis rigoureusement par la voie pénale et par la voie civile. Cette mise en garde s'adresse également à MM. les fabricants d'horlogerie qui seraient sollicités par la maison G. Kessel de Mexico.

La Chaux-de-Fonds, le 12 juillet 1945.

Les Fils de Paul Schwarz-Etienne.

A vendre

faute d'emploi, régulateur de précision, compensation à mercure, fabrication de l'Ecole d'horlogerie de Genève. Ecrire sous chiffre M 10481 X, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Importante maison d'horlogerie

établie en Suisse et aux Etats-Unis, achète articles d'horlogerie et de branches annexes.

Cherche

représentation de spécialités et brevets, dès 1946. Offres sous chiffre U 30745 à Publicitas Neuchâtel.

A vendre d'occasion

Paliers, renvois, poulies, barres de transmission, etc., à vendre d'occasion, pour cause de transformations. Offres sous chiffre P 4045 N, à Publicitas Neuchâtel.

On offre à vendre

pour fin octobre prochain: 1000 pièces 10¹/₂" AS 1187, 17 rubis, shock-resist, antimagnétiques, cadrans radium, boîtes étanches fond acier avec ou sans marques. Faire offres sous chiffre P 5008 J, à Publicitas Bienne.

Horlogers complets

qualifiés, seraient engagés selon époque à convenir sur les différentes parties de l'horlogerie, qualité très soignée. Places stables garanties. Audemars Piguet S. A., Brassus, Genève.

Fabrication d'horlogerie

Pour cause d'âge et de santé, à remettre fabrication d'horlogerie conventionnelle de moyenne importance en plein développement. Affaire très intéressante pour personne disposant de capitaux. Adresser offres sous chiffre P 3902 N, à Publicitas Neuchâtel.

Abonnez-vous à la

**FÉDÉRATION HORLOGÈRE
SUISSE**

Journal hebdomadaire du plus haut intérêt

Rédacteur responsable de la partie rédactionnelle: La « Fédération Horlogère Suisse » S. A., La Chaux-de-Fonds.

Commerce extérieur

RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LA SUISSE ET LE CHILI

En 1944, le commerce extérieur de la Suisse avec le Chili s'est fortement ressenti des difficultés de toute nature provenant de la situation générale. Nos importations de produits chiliens n'ont guère dépassé 1,5 million de francs — principalement par suite du manque de navicerts — et les exportations suisses à destination du Chili ont diminué de 30 %, en raison principalement des difficultés auxquelles s'est heurté le financement de ces exportations. Des diminutions appréciables ont été constatées dans les exportations suisses de gaze à bluter, de tissus de soie et soie artificielle, de machines, de produits pharmaceutiques, parfumerie et couleurs d'aniline. Les exportations d'horlogerie, quoique d'une valeur un peu inférieure à celle de 1943, sont encore beaucoup plus fortes que celles des années antérieures et dépassent sensiblement le niveau normal des bseoins du pays. Les exportations suisses de tissus de coton ont augmenté considérablement, sans atteindre toutefois, dans leur ensemble, un chiffre important.

NÉGOCIATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE LA SUISSE ET L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

Depuis la libération de la Belgique et du Luxembourg, qui a rendu caduque la réglementation concernant le trafic commercial et les paiements instituée en 1940, les échanges commerciaux entre la Suisse et l'Union économique belgo-luxembourgeoise ont repris dans une modeste mesure. Leur développement fut toutefois entravé par l'absence d'un statut contractuel, notamment dans le domaine des paiements. De part et d'autre, on souhaitait une amélioration de cette situation. Les négociations qui ont eu lieu à Berne en juin se sont terminées par la conclusion d'arrangements régissant les échanges commerciaux et le service des paiements. Ces arrangements, approuvés par le Conseil fédéral et le Gouvernement belge, ont été signés le 25 juillet.

L'accord de paiements règle le service des paiements entre la Suisse, d'une part, la Belgique, le Luxembourg, le Congo belge et le territoire sous mandat du Ruanda-Ou undi, d'autre part. Les paiements doivent s'effectuer par l'intermédiaire d'un « compte marchandises » et d'un « compte financier » ouverts auprès des banques nationales de Suisse et de Belgique. Toutefois, les paiements résultant du trafic des marchandises se feront ultérieurement auprès des banques qui étaient précédemment en relations d'affaires avec la Belgique. Il en résultera un assouplissement des transferts. Des revenus de capitaux, certains paiements pour assurances et dans des cas de nécessité certains montants limités pourront de nouveau être transférés d'un pays à l'autre par la voie des « comptes financiers » ouverts auprès des deux banques nationales.

En vue de la reprise des échanges commerciaux entre la Suisse et l'Union belgo-luxembourgeoise, les deux délégations ont signé un protocole, complété par un programme de livraisons réciproques. Ce dernier tient compte des besoins urgents de l'Union en machines et autres produits métallurgiques, produits chimiques, etc. La délégation suisse a obtenu pour les autres industries suisses d'exportation la possibilité de livrer en Belgique des marchandises en valeurs à peu près égales à celles

d'avant guerre. La Belgique a promis en contre-partie de nous fournir immédiatement des quantités restreintes de charbon et des contingents appréciables de produits sidérurgiques, de lin brut et de filés de lin, de matières premières chimiques ainsi que d'autres produits utiles à l'approvisionnement de la Suisse.

Comme la situation actuelle de la production industrielle en Belgique et au Luxembourg ainsi que les difficultés de transport de matières lourdes ne permettent pas encore l'exportation normale de marchandises belges vers la Suisse, les échanges belgo-suisse ne pourront pas s'équilibrer immédiatement. La Suisse livrera au début à la Belgique des marchandises pour un montant supérieur à celui des importations belges. En vue d'assurer un fonctionnement normal des paiements et de contribuer à la restauration de l'économie belgo-luxembourgeoise, la Suisse consentira une avance de 50 millions de francs au maximum pour le règlement des marchandises et des frais accessoires. Cette avance est faite à titre de réciprocité, c'est-à-dire que la Belgique nous consentirait une avance équivalente si sa balance commerciale devenait active.

Enfin, une solution satisfaisante a été trouvée pour le règlement des paiements en souffrance depuis l'interruption du clearing en septembre 1944.

Négociations économiques hispano-suisse

Le Conseil fédéral a approuvé dans sa séance de mardi les arrangements signés le 7 juillet 1945 à Madrid. Ils se substituent à l'accord relatif au règlement du trafic commercial et des paiements, du 16 mars 1940, ainsi qu'à ses dispositions additionnelles. En revanche, les accords relatifs au transfert des créances financières et aux paiements en matière d'assurance, du 11 juin 1943, demeurent en vigueur de même que l'accord concernant les transferts du 27 mars 1941.

Les listes de livraisons réciproques qui n'ont pas un caractère limitatif englobent, du côté suisse, notamment les produits suivants: tresses de chapeaux, bétail d'élevage, souliers, ouvrages en métal, outils, machines, instruments et appareils, montres, camions, spécialités pharmaceutiques, produits chimiques, livres et revues, lingerie et confection. La liste des fournitures espagnoles comprend la plupart des produits agricoles de l'Espagne, tels que: fruits frais, secs, raisins, citrons, oranges, figues, amandes, noisettes, légumes conservés, poissons frais et conservés, conserves de fruits, vins rouges, vins doux. Figurent également sur cette liste: peaux, tan, liège, fibres de lin et de chanvre, crin végétal et animal, cloches pour chapeaux, osier, pyrite, fer et articles en fer, plomb, zinc, antimoine, bismuth, colophane, soufre, essence de térébenthine, bioxyde de manganèse et acide tartrique.

L'accord sur les transports qui garantit à la Suisse la mise à disposition du tonnage maritime, a été prorogé. Vu la modification intervenue dans les prix des transports sur le marché international, notre pays a pu obtenir une réduction sensible du fret pour le cabotage. Les accords prévoient en outre le transfert des divers avoirs.

La délégation suisse était composée de M. de Torrenté, ministre plénipotentiaire, président, et de MM. P. Aeby, du comité directeur de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, A. Borel de l'Union suisse des paysans, et E. Stopper, de la division du commerce.

PROTEXO

LE BEAU ET BON BRACELET SYNTHÉTIQUE
ÉTANCHE, LAVABLE, SOUPLE, SOLIDE, ETC., ETC.

USINE A GENÈVE

REYMOND TECHNIQUE HORLOGÈRE

Plus de rouille...

faites passer au bain antirouille toutes vos
pièces d'horlogerie en acier, soit roues, tiges,
couronnes, rochets, bascules, ancrés, etc.

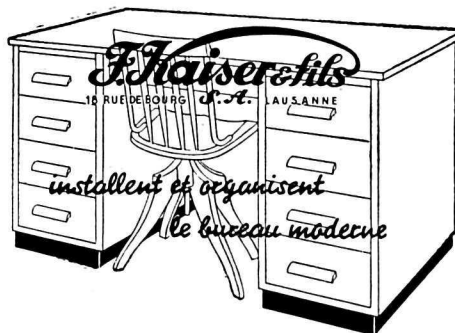
une seule adresse...

ANTIROUILLE S. A.

LA CHAUX-DE-FONDS

Rue du Doubs 152 Téléphone 2.14.92

Installation moderne • Prix modérés • Prompte livraison

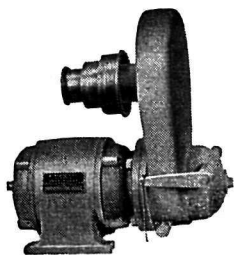


L. KISSLING & C^o ZÜRICH-SEEBACH

FABRIQUE DE MACHINES

Téléphone (051) 46.64.00

Commande individuelle



de tours d'établi

Embrayage et arrêt par pédale sur
accouplement avec frein. Ajuste-
ment universel, marche silencieuse.

LIVRABLE DU STOCK

PIERRES CHASSÉES, CHATONS, BOUCHONS

ALBERT STEINMANN

Rue Léopold-Robert 109

LA CHAUX-DE-FONDS

Téléphone 2.24.59

Des pierres de qualité – Un travail précis
Surveillé par un technicien

Seul fabricant des machines à calculer «STIMA» et «TREBLA»

Se charge de la fabrication de tous genres de
compteurs et de tous travaux de grande série

INDUSTRIELS ...

Modernisez vos usines
Supprimez les transmissions
Posez des commandes individuelles à vos machines !
Vous obtiendrez d'heureux résultats.

Tous projets et études par

CHARLES JAGGI

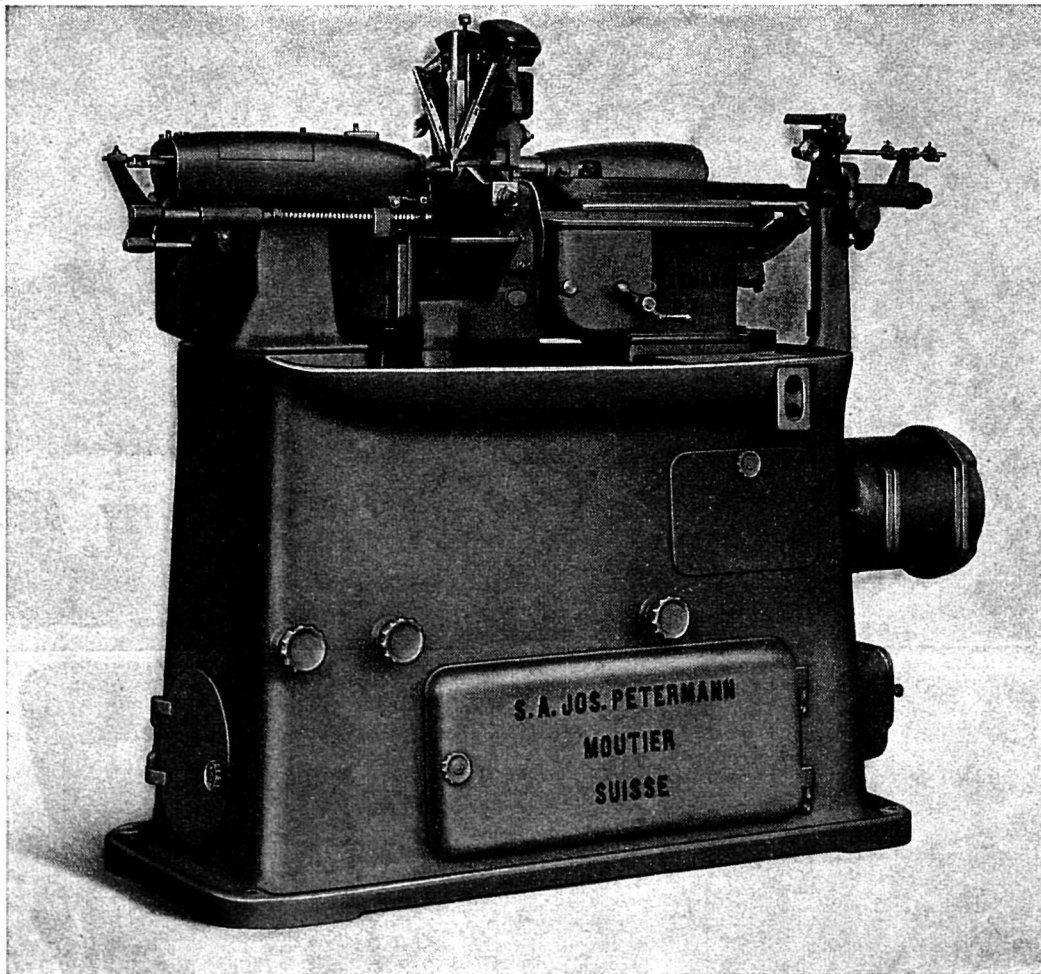
BIENNE 83, rue Centrale
Téléphones (032) 2.26.14 et 2.26.15

MACHINES - OUTILS



PETERMANN

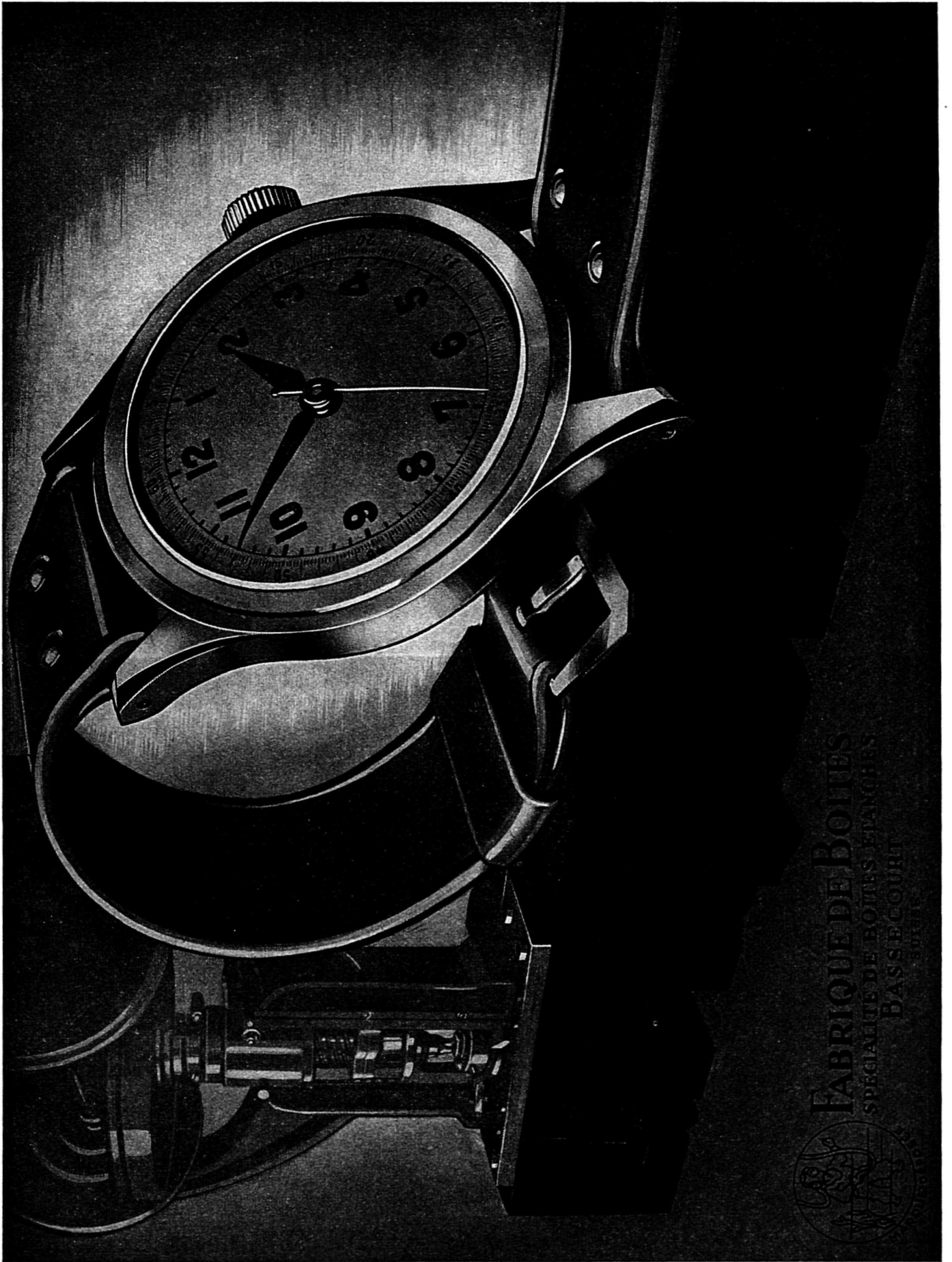
P 7



TOUR AUTOMATIQUE P 7 A 5 OUTILS, DE HAUTE PRÉCISION

MACHINES A TAILLER LES ROUES ET LES PIGNONS
MACHINES A FRAISER LES CARRÉS
MACHINES A TAILLER LES BREGUETS
MACHINES A MEULER LES INTÉRIEURS

S. A. JOS. PETERMANN - MOUTIER (SUISSE)



FABRIQUE DE BOUTES
SPÉCIALITÉ DE BOUTES FRANÇAIS
BASILE-COURT

